



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

E/CN.17/IFF/1998/14  
9 novembre 1998  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

RAPPORT DU FORUM INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES FORÊTS  
SUR SA DEUXIÈME SESSION

(Genève, 24 août-4 septembre 1998)

## TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
INTRODUCTION . . . . .	4
I. ENCOURAGER ET FACILITER L'APPLICATION DES MESURES PROPOSÉES PAR LE GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES FORÊTS ET EXAMINER, SUIVRE ET FAIRE CONNAÎTRE LES PROGRÈS ACCOMPLIS EN MATIÈRE DE GESTION, DE CONSERVATION ET DE L'EXPLOITATION ÉCOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DE TOUS LES TYPES DE FORÊTS (CATÉGORIE I) . . . . .	6
A. Encourager et faciliter l'application des mesures proposées (élément de programme I.a) . . . . .	6
B. Suivi des progrès de l'application des mesures proposées par le Groupe intergouvernemental sur les forêts (élément de programme I.b) . . . . .	10
II. QUESTIONS LAISSÉES EN SUSPENS ET AUTRES QUESTIONS QUE SOULÈVENT LES ÉLÉMENTS DE PROGRAMME EXAMINÉS PAR LE GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL CATÉGORIE II) . . . . .	11
A. Questions laissées en suspens concernant les besoins en ressources financières (élément de programme II.a) . . . . .	11
B. Questions laissées en suspens concernant le commerce et l'environnement (élément II.b) . . . . .	13
C. Questions laissées en suspens concernant le transfert de techniques écologiquement rationnelles pour appuyer la gestion durable des forêts (élément de programme II.c) . . . . .	20
D. Autres questions que soulèvent les éléments du programme du Groupe intergouvernemental et qu'il convient de mieux définir : causes profondes du déboisement; connaissances traditionnelles dans le domaine des forêts; conservation des forêts et zones (élément de programme II.d.i) . . . . .	25
E. Autres questions que soulèvent les éléments du programme du Groupe intergouvernemental et qu'il convient de mieux définir : évaluation commerciale des biens et services forestiers; instruments économiques, politiques fiscales et dispositions du régime foncier; avenir de l'offre et de la demande des produits ligneux et non ligneux; et reconstitution du couvert forestier (élément de programme II.d.ii) . . . . .	29
F. Travaux menés dans le domaine des forêts par les organisations internationales et régionales en vertu des instruments en vigueur (éléments de programme II.e) i) et II.e) ii) . . . . .	33

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Page</u>
III. DISPOSITIFS INTERNATIONAUX VISANT LA GESTION, LA CONSERVATION ET L'EXPLOITATION ÉCOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DE TOUS LES TYPES DE FORÊTS (CATÉGORIE III) . . . . .	37
IV. QUESTIONS . . . . .	39
V. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA TROISIÈME SESSION DU FORUM . . . . .	39
VI. ADOPTION DU RAPPORT DU FORUM SUR SA DEUXIÈME SESSION . . . . .	39
VII. QUESTIONS D'ORGANISATION ET QUESTIONS DIVERSES . . . . .	40
A. Ouverture et durée de la session . . . . .	40
B. Élection du Bureau . . . . .	40
C. Ordre du jour et organisation des travaux . . . . .	40
D. Participation . . . . .	41
E. Documentation . . . . .	41
<u>Annexe I.</u> LISTE DES PARTICIPANTS . . . . .	43

## INTRODUCTION

1. Conformément au programme de travail du Forum, tel qu'il a été approuvé par la Commission du développement durable et le Conseil économique et social, deux types de discussions ont eu lieu à la deuxième session du Forum :

- a) Les éléments de programme suivants ont fait l'objet de discussions de fond :
  - I.a) Encourager et faciliter l'application des mesures proposées par le Groupe intergouvernemental sur les forêts;
  - II.b) Questions laissées en suspens concernant le commerce et l'environnement;
  - II.c) Questions laissées en suspens concernant le transfert de techniques écologiquement rationnelles pour appuyer la gestion durable des forêts;
  - II.e) Travaux menés dans le domaine des forêts par les organisations internationales et régionales;

Les parties du présent rapport du Groupe intergouvernemental sur sa deuxième session qui portent sur ces éléments de programme seront examinées et actualisées et feront, le cas échéant, l'objet de nouvelles négociations aux troisième et quatrième sessions du Forum;

b) Les éléments de programme suivants ont seulement fait l'objet de discussions préliminaires :

- I.b) Suivi des progrès de l'application des mesures proposées par le Groupe intergouvernemental sur les forêts;
- II.a) Questions laissées en suspens concernant les besoins en ressources financières;
- II.d) Autres questions que soulèvent les éléments du programme du Groupe intergouvernemental et qu'il convient de mieux définir;
- III. Dispositifs internationaux visant la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement rationnelle de tous les types de forêts.

En conséquence, les parties du présent rapport portant sur ces éléments de programme résultent des résumés des discussions par les coprésidents, qui n'ont pas fait l'objet de négociations et qui visent à faciliter les discussions de fond à la troisième session du Forum et à fournir des orientations au Secrétariat de l'ONU pour l'établissement de la documentation.

2. Le Forum a rappelé l'accord conclu à sa première session, à savoir que toutes les catégories de programme de travail figurant dans le mandat du Forum pourront faire l'objet de remaniements d'ici la quatrième session du Forum (par. 9 du document E/CN.17/IFF/1997/4 et Corr.1).

3. Le Forum a exprimé sa gratitude aux organisateurs de l'initiative prise par six pays (Allemagne, Finlande, Honduras, Indonésie, Ouganda et Royaume-Uni) qui ont beaucoup contribué à faire progresser l'application des mesures proposées par le Groupe intergouvernemental sur les forêts ainsi que les délibérations du Forum, en particulier sur l'élément de programme I.a). Le rapport sur cette réunion internationale d'experts, tenue à Baden-Baden (Allemagne) du 29 juin au 3 juillet 1998, est intitulé «Application des mesures proposées par le Groupe intergouvernemental» (voir E/CN.17/IFF/1998/12).

4. Le Forum a rappelé le paragraphe 12 de son rapport sur sa première session et s'est félicité des initiatives suivantes qui constitueront une contribution précieuse à ses travaux futurs :

a) L'Initiative organisations non gouvernementales/Costa Rica sur l'élément de programme II.d) 1 (Causes profondes du déboisement et de la dégradation des forêts) qui comprendra l'organisation de consultations régionales, la participation des organisations des populations autochtones, l'élaboration d'études de cas et l'organisation d'un atelier mondial qui se tiendra à San José (Costa Rica), du 18 au 22 janvier 1999;

b) L'initiative du Gouvernement australien relative à l'élaboration d'une étude approfondie de la conservation des forêts et des zones protégées : elle comprendra des recommandations générales sur la conservation des forêts et des principes et modalités pratiques concernant les zones protégées et elle énumérera les diverses options qui pourront être retenues dans différents pays et régions en fonction des circonstances;

c) La réunion internationale d'experts sur les zones forestières protégées, organisée par les Gouvernements du Brésil et des États-Unis, qui doit se tenir du 15 au 19 mars 1999 à San Juan (Porto Rico);

d) La réunion internationale d'experts sur les recherches forestières, organisée par les Gouvernements indonésien et autrichien avec l'aide du Centre de recherche forestière internationale, de l'Union internationale des instituts de recherches forestières et de la FAO, qui se tiendra à Ort Gmunden (Autriche), du 4 au 11 septembre 1998;

e) L'initiative du Gouvernement de la République islamique d'Iran d'organiser, en coopération avec d'autres pays intéressés et des organisations internationales, une réunion internationale sur les besoins spécifiques des pays en développement à faible couvert forestier;

f) La réunion internationale d'experts sur le rôle des plantations forestières, organisée par les Gouvernements chilien, danois et portugais, qui se tiendra à Santiago (Chili), du 22 au 26 février 1999;

g) Une étude sur les perspectives mondiales pour les plantations, élaborée par les Gouvernements australien, brésilien, britannique, chilien, indonésien, néo-zélandais, sud-africain et la FAO;

h) L'initiative du Gouvernement brésilien d'organiser, en coopération avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Organisation internationale des bois tropicaux et le Secrétariat du Forum, un séminaire sur les aspects commerciaux de la conservation, de la

gestion durable et de l'exploitation écologiquement rationnelle de tous les types de forêts à Genève, du 23 au 25 février 1999;

i) L'initiative des Gouvernements canadien et costa-ricien concernant la catégorie III, qui sera menée à bien par des réunions d'experts et des consultations régionales en 1999 et 2000.

5. Le Forum a exprimé sa gratitude aux gouvernements, aux organisations internationales et aux organisations non gouvernementales qui ont organisé pendant la session diverses manifestations et conférences parallèles qui ont permis d'examiner à fond un certain nombre de questions importantes sur le programme de travail du Forum et qui ont beaucoup contribué aux délibérations de celui-ci.

6. Le Forum a exprimé ses remerciements au Secrétariat du Forum ainsi qu'aux organisations membres de l'Équipe de travail interorganisations de haut niveau sur les forêts pour leur important travail et leur contribution à ses délibérations. Le Forum a notamment noté avec satisfaction que les textes de tous les rapports avaient été communiqués aux participants deux mois avant le début de la deuxième session. Cependant, le Forum a souligné qu'il était important de publier en temps utile tous les rapports dans toutes les langues officielles de l'ONU bien avant les sessions pour qu'ils puissent être étudiés par les gouvernements et les experts, le cas échéant.

7. Le Forum a exprimé sa gratitude aux gouvernements et aux organisations qui ont apporté des contributions volontaires généreuses aux activités du Forum et de son Secrétariat. Cependant, du fait que les activités du Secrétariat sont financées uniquement par des ressources extrabudgétaires et compte tenu de la situation actuelle des contributions, le Forum demande à tous les gouvernements et organisations intéressés d'envisager de faire sans tarder des contributions volontaires supplémentaires pour permettre au Secrétariat de continuer à faire un travail de qualité pour les sessions futures.

I. ENCOURAGER ET FACILITER L'APPLICATION DES MESURES PROPOSÉES PAR LE GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES FORÊTS ET EXAMINER, SUIVRE ET FAIRE CONNAÎTRE LES PROGRÈS ACCOMPLIS EN MATIÈRE DE GESTION, DE CONSERVATION ET DE L'EXPLOITATION ÉCOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DE TOUS LES TYPES DE FORÊTS (CATÉGORIE I)

A. Encourager et faciliter l'application des mesures proposées (élément de programme I.a)

#### Conclusions préliminaires

1. Le Forum s'est félicité de l'engagement pris par les gouvernements, les organisations internationales et d'autres partenaires d'appliquer toutes les mesures proposées par le Groupe intergouvernemental et a noté avec satisfaction les nombreuses activités menées au niveau national par les pays, des groupes de pays et les organisations internationales. Il a pris note de l'attention accrue portée aux services fournis par les forêts sur les plans social et de l'environnement ainsi que des difficultés que soulèvent ces questions. Le Forum a insisté sur la nécessité de la participation effective des parties intéressées et sur l'amélioration des dispositifs institutionnels et des moyens de communication appropriés.

2. Le Forum a souligné la nécessité d'appliquer les stratégies compte tenu des investissements, de la mobilisation des ressources nationales et internationales et, dans le cas des pays en développement, plus particulièrement des pays les moins avancés et des pays en développement à faible couvert forestier, des mesures ou mécanismes financiers appropriés, y compris l'assistance par le biais de l'aide publique au développement (APD).

3. Le Forum a estimé que les programmes forestiers nationaux, tels que définis par le Groupe intergouvernemental, constituaient un cadre viable permettant de traiter des questions relatives aux forêts, notamment l'application globale, intégrée et multisectorielle des mesures proposées par le Groupe intergouvernemental. Il a pris note des études de cas nationales établies dans le cadre de l'initiative prise par six pays (Allemagne, Finlande, Honduras, Indonésie, Ouganda et Royaume-Uni) ainsi que de la réunion de Baden-Baden et de ses conclusions. Cette initiative a été considérée comme une contribution importante à l'évaluation au niveau national des mesures proposées par le Groupe intergouvernemental et à l'application de ces mesures aux niveaux national et sous-national. Dans cette initiative les pays ont reconnu la diversité des situations nationales et des parties intéressées dans l'évaluation de l'importance et de la hiérarchisation des propositions au niveau national et ils ont également établi un guide utile à l'intention des professionnels qui sera modifié pour faciliter l'évaluation. En vue d'améliorer l'application des mesures proposées par le Groupe intergouvernemental, le Forum a insisté sur la nécessité d'un suivi efficace et d'engagements à long terme à tous les niveaux.

4. Le Forum a noté que les mesures proposées par le Groupe intergouvernemental étaient nombreuses et complexes et qu'elles portaient sur un grand nombre de questions importantes. Il a reconnu que la gestion durable des forêts était un processus et un objectif à long terme et que les pays ne pourraient pas faire état, dans l'immédiat, de progrès importants dans le renforcement des capacités, l'élaboration des politiques, les processus de planification et la mise en place d'infrastructures favorables et utiles. Le Forum a souligné la nécessité d'efforts continus dans l'application des mesures proposées par le Groupe intergouvernemental.

5. Le Forum a reconnu qu'il fallait apporter une attention particulière à l'application, par les pays en développement à faible couvert forestier, des mesures proposées par le Groupe intergouvernemental. Il a demandé au Programme des Nations pour l'environnement (PNUE), qui est l'organisme chef de file responsable de cet élément du programme, d'élaborer au plus tôt une définition du faible couvert forestier mentionné dans les mesures proposées par le Groupe intergouvernemental. Le Forum a invité le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et les organismes chargés du suivi des conventions pertinentes sur l'environnement, telles que la Convention sur la diversité biologique 1/, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques 2/ et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique 3/, ainsi que les institutions financières internationales, d'examiner et d'étudier les besoins spécifiques des pays en développement à faible couvert forestier et il a demandé à l'Équipe de travail interorganisations de haut niveau sur les forêts d'aider ces pays par ses travaux.

6. Le Forum s'est félicité des activités menées par l'Équipe de travail interorganisations de haut niveau sur les forêts. Il a noté que l'Équipe de travail a été et continue d'être un outil efficace permettant d'appuyer les travaux du Groupe intergouvernemental/Forum et la coordination interorganisations sur les forêts. Les activités de l'Équipe de travail devront être renforcées et amplifiées à l'avenir.

7. Le Forum a noté le suivi continu des effets des polluants atmosphériques sur les forêts dans les pays membres du Programme international concerté (PIC) pour l'évaluation et la surveillance des effets de la pollution sur les forêts, de l'élaboration de nouveaux protocoles sur l'azote, les métaux lourds et les polluants rémanents, compte tenu de la Convention de Genève sur la pollution atmosphérique transfrontière, ainsi que du début de coopération régionale dans la création d'un réseau de surveillance des pluies acides dans les pays d'Asie de l'Est. Le Forum a noté avec satisfaction l'offre faite par certains pays d'apporter leur assistance aux pays intéressés qui ne font pas partie actuellement de réseaux internationaux.

8. Le Forum a également pris note des récentes initiatives régionales et internationales appuyant l'application des mesures proposées par le Groupe intergouvernemental, notamment le renforcement du réseau des zones protégées de l'Amazonie qui a fait l'objet d'un accord en mars 1998 entre les ministres de l'environnement des Parties au Traité en vue de la coopération amazonienne; des récents développements intervenus dans la Convention sur les forêts de l'Amérique centrale; des ateliers régionaux sur l'application des mesures proposées par le Groupe intergouvernemental, tenus en février 1998 en Indonésie, en avril 1998 au Sénégal et en juin 1998 au Chili, sous les auspices des commissions régionales des forêts de la FAO pour l'Asie et le Pacifique, l'Afrique et l'Amérique latine et les Caraïbes; de la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe, tenue en juillet 1998 au Portugal, et du Programme d'action du G-8 sur les forêts, approuvé par les chefs d'État du G-8 en mai 1998 en Angleterre (le Groupe des Huit ou G-8 comprend les États-Unis d'Amérique, le Japon, l'Allemagne, la France, l'Italie, le Royaume-Uni, le Canada et la Fédération de Russie).

Éléments importants pour l'application des mesures proposées par le Groupe intergouvernemental

9. Le Forum a convenu que les éléments suivants étaient particulièrement importants pour l'application des mesures proposées par le Groupe intergouvernemental :

a) Fourniture, compte tenu des chapitres pertinents d'Action 21 5/ et du paragraphe 10 de la Déclaration de principes, non juridiquement contraignante mais faisant autorité, pour un consensus mondial sur la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement viable de tous les types de forêts (Principes relatifs aux forêts) 6/, par la communauté internationale des donateurs, les organisations internationales et les institutions financières internationales, de ressources nouvelles et supplémentaires, notamment par des dispositifs novateurs, pour mobiliser l'assistance technique et financière et le transfert de techniques écologiquement rationnelles aux niveaux international et national, et meilleure utilisation des dispositifs existants pour appuyer les programmes forestiers nationaux dans les pays en développement et les pays à économie de

transition, en particulier les pays à faible couvert forestier et ayant des écosystèmes forestiers fragiles;

b) Promotion, le cas échéant, par les pays d'une approche intégrée par le biais de leurs programmes forestiers nationaux tels que définis par le Groupe intergouvernemental, et collaboration avec les organisations internationales en vue de l'application des mesures proposées par le Groupe intergouvernemental et des activités relatives aux forêts, telles qu'elles sont décrites dans la Convention sur la diversité biologique, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques;

c) Élaboration et/ou renforcement, par les pays et les organisations internationales, de partenariats, d'initiatives et modalités qui pourraient comprendre des accords de partenariats pour encourager l'engagement politique à long terme; un appui adéquat, efficace, soutenu et assuré des donateurs et la participation du secteur privé et de groupes importants; et reconnaissance du rôle particulier de l'aide publique au développement (APD) dans la satisfaction des besoins des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés et des pays à faible couvert forestier;

d) Évaluation systématique par tous les pays des mesures proposées par le Groupe intergouvernemental et étude de l'application de ces mesures dans le cadre de leurs programmes nationaux de gestion durable des forêts;

e) Application, de façon coordonnée par les pays et avec la participation de toutes les parties intéressées, des mesures proposées par le Groupe intergouvernemental compte tenu des programmes forestiers nationaux ou de la politique nationale. Des objectifs et critères clairs contribueront à promouvoir une gestion durable efficace des forêts. La politique nationale sera constamment réexaminée pour renforcer les capacités de planification intersectorielle, de coordination et d'exécution et pour assurer une affectation adéquate des ressources;

f) Mise en place par tous les pays d'un centre de liaison qui orientera et coordonnera l'application et l'évaluation des mesures proposées par le Groupe intergouvernemental, notamment la participation de toutes les parties intéressées;

g) Assistance supplémentaire, le cas échéant, de la communauté internationale aux pays en développement et aux pays à économie de transition pour leur permettre d'appliquer les mesures proposées par le Groupe intergouvernemental. Les programmes forestiers nationaux pourraient contribuer à l'acheminement de l'assistance pour l'application de ces mesures. Un tel soutien est particulièrement nécessaire pour le renforcement des capacités et la mise en place de mécanismes participatifs et de dispositifs financiers novateurs.

B. Suivi des progrès de l'application des mesures proposées par le Groupe intergouvernemental sur les forêts (élément de programme I.b)

Résumé des discussions par les coprésidents

1. Le Forum a reconnu que toutes les données recueillies par les pays pour suivre les progrès doivent répondre avant tout aux besoins nationaux. Il serait ainsi possible d'intégrer les activités de suivi, d'évaluation et d'échange de données dans les programmes forestiers nationaux.

2. Le suivi, la collecte de données, l'évaluation et l'échange des données sont des activités coûteuses qui nécessitent une coopération internationale accrue et le renforcement des capacités nationales dans tous les pays, en particulier les pays en développement.

3. Le Forum a noté qu'il y avait divers aspects dans la collecte, le suivi, l'évaluation et l'échange des données. Un aspect concerne les progrès enregistrés dans l'application des mesures proposées par le Groupe intergouvernemental par rapport aux lois, politiques, programmes et travaux existants et nouveaux. Un autre aspect porte sur l'évaluation des tendances qui apparaissent dans la situation de tous les types de forêts compte tenu des critères et indicateurs nationaux.

4. L'échange de données et les activités de suivi et d'évaluation à long terme évolueront en fonction de l'élaboration et de l'application, au niveau national, des critères et indicateurs concernant la gestion durable de forêts qui seront élaborés dans le cadre des différentes initiatives régionales et internationales. Des critères et des indicateurs de base compatibles constitueront à terme un outil précieux pour les décideurs à tous les niveaux dans le secteur forestier. Une telle démarche facilitera également la reconnaissance mutuelle des initiatives régionales et globales à cet égard. Dans l'immédiat, les données provenant des évaluations des ressources forestières mondiales, effectuées par la FAO en coopération avec d'autres organisations et initiatives compétentes, contribueront au suivi de la situation de tous les types de forêts. Le Forum a encouragé la FAO et d'autres initiatives et organisations compétentes à élaborer d'autres éléments d'un système d'échange de données en définissant et en intégrant les conditions nécessaires à la circulation de l'information tous les processus et instruments relatifs aux forêts. Par ailleurs, il faudrait mettre en place un système efficace de concertation sur les principaux problèmes entre les organisations internationales et les pays intéressés.

5. Afin d'assurer une utilisation optimale des systèmes existants d'échange de données, il faut rationaliser les systèmes d'information afin d'éviter les chevauchements d'activités. Il existe de nombreuses possibilités de coopération et de coordination pour que la FAO, l'Organisation internationale des bois tropicaux, la Convention sur la diversité biologique, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, le PNUE et la Commission du développement durable puissent échanger des informations sur les forêts et éviter de recueillir les mêmes données. Plus particulièrement, il faut intensifier les efforts visant à harmoniser les méthodes, les définitions et les

normes de mesure. Par ailleurs, il faut utiliser au mieux les travaux du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques forestières.

6. À sa troisième session, le Forum examinera les options concernant l'échange de données sur les progrès enregistrés dans l'application des mesures qu'a proposées le Groupe intergouvernemental dans les domaines de la conservation, de la gestion durable et de l'exploitation écologiquement rationnelle de tous les types de forêts. Il sera possible dans l'immédiat de suivre les progrès réalisés dans l'application des mesures proposées par le Groupe intergouvernemental grâce à la communication volontaire des données nationales à la Commission du développement durable (ce qui est conforme au programme de travail multi-annuel de la Commission, qui comprendra les forêts en l'an 2000), à l'examen détaillé d'Action 21 en 2002 et à l'enquête qu'entreprendra la FAO en 1998 sur les progrès réalisés par les pays dans la mise en oeuvre des programmes forestiers nationaux. À cet égard, le Forum a également pris note de la suggestion du Groupe de Valdivia concernant l'échange volontaire d'ores et déjà d'informations. Le Forum a encouragé les pays à élaborer, pour suivre l'application des mesures proposées par le Groupe intergouvernemental, leurs propres méthodes qui pourraient comprendre par exemple les activités d'application et leurs résultats dans le cadre du suivi des programmes forestiers nationaux.

II. QUESTIONS LAISSÉES EN SUSPENS ET AUTRES QUESTIONS QUE SOULEVÈNT LES ÉLÉMENTS DE PROGRAMME EXAMINÉS PAR LE GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL SPÉCIAL SUR LES FORÊTS (CATÉGORIE II)

A. Questions laissées en suspens concernant les besoins en ressources financières (élément de programme II.a)

Résumé des discussions par les coprésidents

1. Les participants ont noté les éléments suivants lors des préparatifs pour les discussions de fond à la troisième session du Forum :

a) La question des ressources financières pour la gestion durable des forêts est étroitement liée à l'examen plus large du rôle crucial des ressources et dispositifs financiers dans la mise en oeuvre d'Action 21. Les participants ont souligné l'importance des conclusions sur l'assistance financière qui figurent dans le rapport du Groupe intergouvernemental sur sa quatrième session ainsi que les conclusions sur les ressources et dispositifs financiers figurant dans le Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 adopté par l'Assemblée générale à sa dix-neuvième session extraordinaire 7/ et des Principes relatifs aux forêts, en particulier le Principe 10 7/;

b) Les mesures proposées par le Groupe intergouvernemental sur l'assistance financière visant à appuyer la gestion durable des forêts doivent être pleinement appliquées;

c) Les participants ont examiné le rôle des diverses sources de financement (nationales, extérieures, publiques et privées) dans la gestion durable des forêts ainsi que les tendances récentes des mouvements financiers de diverses sources vers le secteur forestier;

d) Les participants ont estimé toutefois qu'il était difficile d'obtenir des données fiables sur les investissements et mouvements financiers, tant publics que privés, dans le secteur forestier; certains participants ont attribué cette difficulté à la grande complexité et diversité des programmes forestiers ainsi qu'aux problèmes de collecte et de traitement des données aux niveaux national et international;

e) La question des subventions a été examinée. Il a été souligné qu'il fallait éviter <?> les subventions qui encourageaient la sylviculture non durable et décourageaient les investissements dans la gestion durable des forêts. Davantage d'activités dans ce domaine sont justifiées et doivent être guidées par les conclusions sur les subventions qui figurent au paragraphe 85 du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21;

f) Des inquiétudes ont été exprimées devant la réduction de l'aide publique au développement (APD) qui constitue une importante source de financement extérieur des activités forestières dans de nombreux pays en développement. Il a été estimé qu'une part plus importante de l'APD pourrait être affectée au secteur forestier si un environnement favorable était créé. Certains participants ont également émis la suggestion que, même aux niveaux actuels, une part plus importante de l'APD pourrait être allouée au secteur forestier si on accordait une priorité plus grande à la gestion durable des forêts dans les stratégies de développement national;

g) Les participants ont examiné la situation des pays en développement à faible couvert forestier, en particulier des pays les moins avancés, et ont souligné qu'il fallait accorder une attention particulière à l'octroi d'une aide internationale pour le boisement de ces pays en vue de la remise en état des terres, du reboisement et de la restauration des forêts dégradées et pour la gestion durable des programmes forestiers existants, parfois uniques, qui ont souvent des difficultés à obtenir des ressources internationales;

h) Les participants ont souligné la nécessité d'examiner plus avant d'éventuels dispositifs financiers novateurs permettant de mobiliser des ressources pour la gestion durable des forêts. Parmi les dispositifs novateurs mentionnés, figuraient les formules reconnaissant la contribution des propriétaires de forêts à la fourniture de services écologiques tels que la fixation du carbone, la préservation de la diversité biologique et des fonctions de bassin versant; l'affectation des recettes provenant du tourisme écologique à la conservation des forêts et à leur gestion durable; et la conversion de créances en efforts de protection de la nature;

i) Les participants ont également souligné l'importance du secteur privé dans le financement de la gestion durable des forêts. Il a été suggéré d'inviter des représentants du secteur privé à participer à la prochaine session du Forum;

j) Les participants ont exprimé de nombreux points de vue différents sur l'intérêt et la possibilité pratique de créer un fonds international pour les forêts, qui financerait les activités de gestion, de conservation et d'exploitation écologiquement rationnelle de tous les types de forêts, ainsi que sur l'application des mesures proposées par le Groupe intergouvernemental. À cet égard, on a souligné la nécessité d'une évaluation exhaustive de l'utilisation potentielle des fonds et dispositifs financiers existants, tant nationaux

qu'internationaux, concernant le financement des programmes de gestion durable des forêts.

2. S'agissant des orientations pour le Secrétariat concernant les préparatifs de la troisième session du Forum, celui-ci a demandé à son Secrétariat :

a) D'actualiser et d'évaluer les données existantes sur les investissements et mouvements financiers (tant publics que privés) extérieurs (y compris l'APD) qui interviennent dans le secteur forestier des pays en développement ainsi que sur le financement national de la gestion durable des forêts dans ces pays; à cet égard, il convient de prendre en compte la contribution des collectivités locales à la gestion durable des forêts. Il a été proposé que les pays fournissent des données qui permettraient de recueillir des informations financières sur le secteur forestier;

b) De résumer l'expérience des divers pays dans l'utilisation de dispositifs financiers, tant classiques que novateurs, pour promouvoir la gestion durable des forêts. Les pays ont été invités à faire part de leurs expériences concernant les dispositifs financiers novateurs;

c) De coopérer avec le Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de faire rapport, le cas échéant, sur les aspects financiers relatifs au rôle des forêts en tant que puits de carbone;

d) D'examiner et de définir les zones dans les pays en développement à faible couvert forestier où l'assistance pourrait être ciblée de façon à assurer au mieux et améliorer le boisement en vue de la remise en état des terres, du reboisement et de la restauration des forêts dégradées et pour la gestion durable des programmes forestiers existants, parfois uniques;

e) De résumer les évaluations en cours du FEM et d'autres dispositifs financiers internationaux en ce qui concerne leur potentiel de financement de la gestion durable des forêts, et de faciliter l'examen par le Forum de  
i) l'utilité d'une coordination accrue des sources et dispositifs financiers existants et ii) du fonds international proposé sur les forêts.

B. Questions laissées en suspens concernant le commerce et l'environnement (élément II.b)

Conclusions préliminaires

[1. Les principaux objectifs de politiques commerciales et écologiques complémentaires [**concernant la gestion durable des forêts/les biens et services forestiers**] sont de permettre à tous les pays [**d'avoir la possibilité**] d'effectuer ce commerce de biens et services forestiers provenant de forêts gérées durablement, [et d'utiliser le commerce comme stimulant pour promouvoir la gestion durable des forêts]. Du fait que les politiques commerciales et écologiques ont leurs objectifs propres, il faut les rendre complémentaires pour assurer une gestion durable des forêts. Il faut prendre en compte les besoins des pays en développement en matière de développement économique et social, et

notamment d'atténuation de la pauvreté, [et de protection de l'environnement] 1/].

OU

[Il est possible de promouvoir efficacement [la gestion durable des forêts] [la conservation, la gestion durable et l'exploitation écologiquement rationnelle de tous les types de forêts] par des politiques commerciales et écologiques complémentaires. Du fait que les politiques commerciales et écologiques ont leurs objectifs propres, les décideurs, notamment les partenaires commerciaux, doivent [veiller à ce que les politiques et initiatives lient] [appliquer des politiques et initiatives qui lient] le commerce des biens et services forestiers à la gestion durable des forêts, [ainsi] [parallèlement] [les gouvernements doivent également] prendre en compte les besoins des pays en développement en matière de développement économique et social, et notamment d'atténuation de la pauvreté [et de protection de l'environnement].] 2/

OU

[Il est possible de promouvoir efficacement [la conservation, la gestion durable et l'exploitation écologiquement rationnelle de tous les types de forêts] [la gestion durable des forêts] par des politiques commerciales et écologiques complémentaires. [Du fait que les politiques commerciales et écologiques ont leurs objectifs propres, les décideurs, notamment les partenaires commerciaux, doivent appliquer des politiques et des mesures qui contribuent au commerce des biens et services forestiers et non forestiers provenant de forêts gérées durablement] [compte tenu des besoins des pays en développement en matière de développement économique et social et de protection de l'environnement, et notamment d'atténuation de la pauvreté] [en évitant tout particulièrement des politiques qui auraient des conséquences préjudiciables sur la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement rationnelle de tous les types de forêts].]

2. Les effets du commerce international des produits forestiers ligneux et non ligneux sur la gestion durable des forêts, qui peuvent être à la fois positifs et négatifs, sont essentiellement influencés par les politiques d'environnement. Ces effets peuvent se faire sentir au-delà de la part relativement modeste de ces produits dans le commerce international. [Le commerce apporte **[peut apporter]** une valeur ajoutée aux produits forestiers et donc des possibilités pour la gestion durable des forêts, mais cet effet positif risque d'être limité par le manque de débouchés **[par les difficultés d'accès aux marchés]**. D'un autre côté diverses causes profondes de déboisement et de dégradation des forêts peuvent être dues à **[une exploitation forestière et]** une utilisation non durable[s]. [En raison] **[Pour assurer]** des liens entre commerce et environnement, une approche globale et intégrée de la gestion durable des forêts et du commerce est nécessaire. **[Les politiques nationales sont aussi très importantes et celles qui comportent des conséquences**

---

1/ Il a été proposé d'ajouter cette dernière phrase à la fin du paragraphe 3 de la présente partie.

2/ Il a été proposé d'ajouter cette dernière phrase à la fin du paragraphe 3 de la présente partie.

préjudiciables sur la gestion durable des forêts doivent être évitées]]. OU [[La libéralisation du] Le commerce [apporte une valeur ajoutée à cette ressource et] peut améliorer l'efficacité, l'affectation des ressources et la rentabilité économique, contribuant ainsi à l'atténuation de la pauvreté.] [La libéralisation du commerce apporte une valeur ajoutée à cette ressource et peut promouvoir le développement économique, contribuer à l'atténuation de la pauvreté et réduire la dégradation de l'environnement à condition d'être accompagnée par des politiques sociales et écologiques bien conçues.] D'un autre côté, diverses causes profondes de déboisement et de dégradation des forêts peuvent être dues au commerce des biens et services forestiers. En raison de l'incertitude sur les répercussions de la libéralisation du commerce sur les biens et services forestiers, une approche globale et intégrée est nécessaire pour analyser de façon plus approfondie les liens entre les politiques commerciales et écologiques affectant les forêts.]

3. 3/ [À condition d'être accompagnée par des politiques écologiques bien conçues,] La libéralisation du commerce [pourrait] [peut] promouvoir le développement économique, contribuer à l'atténuation de la pauvreté [et réduire la dégradation de l'environnement] et, à condition d'être [complétée] [accompagnée] par des politiques écologiques [et sociales] bien conçues, elle peut aussi [contribuer à la réduction de] [réduire] la dégradation de l'environnement. [Ainsi, lorsqu'ils recherchent les avantages apportés par la libéralisation du commerce, les gouvernements doivent [mettre en place et appliquer des] [prêter attention aux] [se soucier des] politiques écologiques appropriées].

4. [Si les Négociations commerciales multilatérales du Cycle d'Uruguay ont abouti à un abaissement sensible des tarifs douaniers concernant les produits forestiers, [les gouvernements doivent néanmoins s'efforcer de continuer à réduire et éliminer ces tarifs]. Il faut également prêter attention aux [subventions et] obstacles non tarifaires au commerce et à leurs rapports avec la gestion durable des forêts]. [Si les Négociations commerciales multilatérales du Cycle d'Uruguay ont abouti à un abaissement sensible des tarifs douaniers concernant les produits forestiers, les gouvernements doivent néanmoins poursuivre leurs efforts pour réduire et éliminer ces tarifs. [Par ailleurs,] il faut [également] porter une attention particulière aux obstacles [non tarifaires], restants et nouveaux, au commerce des biens et services forestiers, et en particulier à leurs effets sur la gestion durable des forêts]. À cet égard, il faut examiner les incidences des mesures [et subventions] non tarifaires sur l'ensemble de l'économie et, plus particulièrement, sur le secteur forestier afin de rendre possible la concrétisation des avantages éventuels de la libéralisation du commerce. [La concrétisation de ces avantages continue d'être limitée par l'escalade des tarifs dans certains pays importateurs de produits forestiers, ce qui nuit à la gestion durable des forêts par les pays exportateurs de produits forestiers, en particulier les pays en développement]. Il faut analyser de façon plus approfondie les éventuelles conséquences [, tant positives que négatives,] de ces mesures commerciales sur la gestion durable des forêts, [en particulier dans le cas des pays en développement [dont les politiques commerciales visent généralement à] [qui

---

3/ Le présent paragraphe doit être examiné concurremment avec le paragraphe 2 de la présente partie et on pourrait envisager de l'inclure dans le paragraphe 2.

**cherchent à]** promouvoir une transformation plus poussée des produits forestiers dans le cadre des politiques nationales de création d'emplois et d'atténuation de la pauvreté.]

5. Les mesures commerciales [visant à promouvoir la gestion durable des forêts, y compris celles qui sont unilatérales] ne doivent pas constituer un moyen de discrimination arbitraire ou injustifiable ni une restriction déguisée imposée au commerce international. **[Les échanges [libres] de biens et services forestiers peuvent renforcer la gestion durable des forêts [car] [lorsqu'] ils apportent une certaine valeur à la forêt dans les pays [producteurs] [exportateurs]. Une meilleure compréhension de cette relation potentielle par les consommateurs dans les pays [consommateurs] [importateurs] pourrait contribuer à [minimiser le rejet par les consommateurs de] [promouvoir le choix responsable des consommateurs dans] l'utilisation des produits forestiers].** [Les mesures, prises par les autorités locales dans certains pays importateurs pour limiter l'utilisation des produits forestiers, notamment des bois tropicaux, qui empêchent les pays exportateurs d'accéder à ces secteurs de marché, doivent être examinées compte tenu de leur efficacité dans la promotion de la gestion durable des forêts et de leur conformité aux règles du commerce international].

6. Le Forum [a reconnu] **[a confirmé]** le rôle que pourraient jouer la certification volontaire de la gestion des forêts et l'étiquetage des produits forestiers, considérés comme [l'un] des moyens potentiels de promotion de la gestion durable des forêts et de différenciation sur le marché des produits [provenant] **[dérivés]** de forêts gérées durablement. [Cependant, en raison d'une expérience limitée, il n'est pas encore possible de tirer des conclusions sur leur efficacité]. Mais l'application malavisée de ces formules risque de créer **[dans certains cas]** des obstacles [injustifiés] à l'accès aux marchés **[notamment]** [pour les producteurs désavantagés par le respect des conditions exigées pour obtenir la certification]. **[Ces problèmes peuvent être aggravés pour les propriétaires de forêts de taille petite et moyenne et pour les pays en développement].** [Plus particulièrement,] [Les propriétaires de forêts de taille petite et moyenne et les petites et moyennes entreprises [notamment dans les] **[ainsi que celles des]** pays en développement risquent de ne pas pouvoir absorber le coût excessif de l'application des formules de certification et d'étiquetage. Les accords de l'Organisation mondiale du commerce et, en particulier, l'Accord sur les obstacles techniques au commerce et son Code de pratique pour l'élaboration, l'adoption et l'application des normes g/ contribuent utilement à **[la transparence et la non-discrimination]** des formules de certification et d'étiquetage] [à ce que **[la transparence et la non-discrimination des]** les formules de certification et d'étiquetage ne deviennent pas des obstacles déguisés au commerce.] [La prolifération des formules de certification et d'étiquetage appelle une coopération plus grande pour qu'il soit possible d'assurer leur comparabilité et leur équivalence au plan international, compte tenu toutefois de la diversité des situations nationales. Même si ces activités sont encore prématurées à ce stade, elles pourraient à terme aboutir à une reconnaissance mutuelle des différentes formules].

7. Les produits forestiers **[et leurs substituts]** [pourraient] [devraient] être évalués correctement grâce à l'intégration de la totalité des coûts qui, à son tour, **[influencerait]** [influence] la compétitivité de ces produits. À cet égard, les pays doivent analyser et appliquer, le cas échéant, des stratégies d'intégration de la totalité des coûts pour les produits forestiers et leurs substituts. [Il convient d'analyser ces questions de façon plus approfondie].

8. Les études disponibles qui ont été effectuées sur [l'analyse de la durée des répercussions écologiques] [[**les importations**] [écologiquement] [compatibles aux]] des produits [**forestiers**] [tant] ligneux que [non ligneux] [**de substitution**] indiquent que, [du fait que [les forêts sont une ressource renouvelable] [**les produits ligneux**] [les produits forestiers] [peuvent être] [**pourraient être**] préférables aux produits de substitution. Il faut effectuer des travaux complémentaires sur [**l'analyse de**] toute la durée de vie des produits forestiers et de leurs substituts et leurs répercussions écologiques].

9. Une transparence plus grande des marchés est essentielle pour [*notamment*] améliorer l'accès au marché des biens et services forestiers [**provenant de forêts gérées durablement**]. À cet égard, le rôle du secteur privé est vital mais les [pays] [**gouvernements**] et organisations internationales [**conventions et autres organisations régionales**] doivent également prendre des mesures.

10. [La nature et l'importance [de l'exploitation et] [**du commerce**] illicite[s] des produits forestiers ligneux et non ligneux, [**notamment des ressources biologiques de la forêt**] sont un grave sujet de préoccupation en raison de [**la perte des écosystèmes ou**] des dommages aux écosystèmes, de la perte de la diversité biologique, du manque à gagner par les gouvernements, les propriétaires des forêts [, **les populations autochtones**] et les collectivités locales, de la distorsion du marché des produits forestiers. Des mesures [tant] aux niveaux international, régional et sous-régional [que] [**ou**] national sont nécessaires pour [lutter contre l'exploitation illicite et] [**éliminer le commerce illicite**] ainsi que la corruption qui l'accompagne. [Le règlement de cette question est essentiel pour la réussite de la gestion durable des forêts, notamment pour assurer des moyens d'existence aux [habitants des forêts] [**populations autochtones**]].

11. [Les [récentes] propositions faites [au sein de] [par les membres de] la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction en vue de réglementer [le commerce de certaines essences de bois d'oeuvre] [**le commerce des essences d'arbres menacées de disparition**]] [**Les récentes suggestions visant à faire figurer certaines propositions dans les appendices de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)**] ont suscité des inquiétudes relatives aux critères appliqués pour l'énumération des essences d'arbres et à l'existence et à la fiabilité des données sur certaines essences d'arbres.

12. Les récents changements sur le marché des produits forestiers, comme ceux qui sont causés par la crise financière en Asie, ont suscité des inquiétudes concernant la possibilité de poursuivre l'application des mesures portant sur la gestion durable des forêts [**mais ils ont en même temps rendu celles-ci plus nécessaires**]. Les conséquences à long terme de ces événements imprévisibles sur les activités de promotion de la gestion durable des forêts doivent être examinées et suivies. De telles situations mettent en lumière la nécessité d'élaborer des stratégies de gestion durable des forêts dans une perspective à long terme pour que puissent être minimisés les effets négatifs de l'évolution à court terme des marchés.

13. Les pays en développement à faible couvert forestier et les petits pays insulaires se heurtent à des problèmes particuliers lorsqu'ils développent leur secteur forestier pour répondre aux besoins locaux en biens et services

forestiers. Ils dépendent dans de nombreux domaines des autres pays pour répondre à leurs besoins en biens et services forestiers. Le commerce est [souvent] essentiel pour répondre à ces besoins et les politiques économiques et commerciales internationales peuvent comporter des conséquences graves sur les efforts déployés par ces pays pour développer et remettre en état leur couvert forestier.

#### Propositions préliminaires

14. Le Forum a réaffirmé qu'il était important d'appliquer pleinement les mesures proposées pour le commerce et l'environnement, qui figurent dans le rapport final du Groupe intergouvernemental sur les forêts (E/CN.17/1997/12), et de progresser davantage dans les travaux sur cet élément de programme. Afin [de faciliter] **[d'accélérer]** l'application des mesures proposées, le Forum :

a) A appuyé les efforts continus déployés par [tous les pays et] l'Organisation mondiale du commerce **[en vue de la libéralisation du commerce de façon à appuyer la gestion durable des forêts]** [conformément aux obligations et engagements internationaux existants] afin de réduire **[les subventions et]** les obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce des biens et services forestiers [d'une façon qui encourage la gestion durable des forêts]; **[[A prié instamment] [A encouragé] [A prié] les pays d'adopter et de mettre en oeuvre des politiques d'environnement bien conçues, complétées par la libéralisation du commerce des biens et services forestiers;]**

b) A invité les gouvernements et les organisations internationales, notamment l'Organisation internationale des bois tropicaux, la FAO, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et les autres organes compétents, compte tenu des activités en cours menées par l'Organisation mondiale du commerce, à examiner au moyen d'une formule ouverte et transparente i) comment [la libéralisation du commerce peut] [les politiques commerciales peuvent] contribuer à la gestion durable des forêts [et à la lutte contre le déboisement], et comment [elles peuvent permettre d'éviter d'éventuelles conséquences préjudiciables] **[comment d'éventuelles conséquences préjudiciables peuvent être évitées]**, ii) comment améliorer l'information des consommateurs sur les produits provenant de forêts gérées durablement] **[comment tirer parti des préférences des consommateurs pour les produits provenant de forêts gérées durablement pour promouvoir la gestion durable des forêts et]** iii) comment reconnaître et récompenser par le marché diverses pratiques de gestion durable des forêts et iv) comment [assurer] **[étudier les moyens d'assurer] [s'acheminer vers]** l'intégration de la totalité des coûts dans [la gestion des forêts et la production] **[tant des produits forestiers que des substituts non ligneux] [la gestion des forêts, le traitement et l'utilisation des produits forestiers et de leurs substituts]** et quelles en sont [les] [leurs] conséquences pour le commerce des produits forestiers et les stimulants pour la gestion durable des forêts;

c) A encouragé les pays à continuer le dialogue et l'échange d'informations et d'expériences entre les pays et les parties intéressées en ce qui concerne l'élaboration, [et] l'application **[et les répercussions]** des formules de certification et d'étiquetage volontaires; et a demandé aux organisations internationales et aux autres organes compétents d'effectuer des recherches, des études de cas et l'évaluation des formules existantes et nouvelles afin de mieux comprendre le rôle potentiel de ces instruments dans la

promotion de la gestion durable des forêts et du commerce **[des produits forestiers]** [liés], et **[de veiller à ce que]** ces formules ne soient pas utilisées comme [mesures de protection déguisée] **[mesures commerciales restrictives]**;

d) [[A demandé aux gouvernements et aux organismes privés] **[A invité les organes]** jouant un rôle dans la certification et l'étiquetage volontaires dans le secteur forestier et les autres parties intéressées, d'étudier, après avoir accumulé suffisamment d'expérience, les **[questions de la comparabilité et de l'équivalence des diverses normes de gestion durable des forêts]** [la portée des procédures et modalités de reconnaissance mutuelle des diverses formules en s'appuyant sur le principe d'équivalence, à des niveaux suffisamment élevés de la protection de l'environnement], compte tenu des différentes situations d'environnement et de développement. Ces activités devront s'inspirer des principes définis par le Forum;]

e) [A demandé aux gouvernements, aux organisations internationales et aux organes compétents de préciser et [d'évaluer] **[d'examiner]** l'efficacité des efforts visant à [contrôler] **[éliminer]** [l'exploitation illicite] **[le commerce illicite]** [et le commerce international des produits forestiers récoltés illicitement] et d'échanger des informations et de mieux coordonner leurs efforts dans la mise en place de dispositifs **[efficaces]** [adéquats] permettant de surveiller et de combattre [l'exploitation illicite et] le commerce [lié] et d'enquêter à ce sujet;]

f) A encouragé la CITES à coopérer étroitement avec les organisations internationales compétentes, notamment l'Organisation internationale des bois tropicaux et la FAO, [afin d'appuyer la CITES] dans les [ses] efforts visant à protéger et améliorer la survie de toutes les espèces vivant dans les forêts menacées de disparition;

g) A encouragé les pays à reconnaître et satisfaire les besoins de base des populations, notamment des populations autochtones qui vivent dans les forêts ou à proximité, tout en encourageant le commerce des produits forestiers, [la protection de l'environnement] et la gestion durable des forêts;

h) [A encouragé] **[A prié]** les pays en développement à faible couvert forestier **[et les organisations internationales compétentes]** de répertorier les biens et services forestiers qui sont rares dans ces pays et les moyens d'améliorer et de maintenir l'offre de ces biens et services, notamment **[les plantations forestières et]** les importations, et **[à cet égard]** a instamment prié **[la communauté internationale, notamment]** les organisations internationales compétentes et les organismes [compétents] [[d'apporter une assistance spéciale à ces pays] [pour veiller à ce qu'ils puissent] **[pour qu'ils puissent]** mieux assurer la gestion durable des forêts] **[d'aider ces pays à analyser comment]** mieux assurer la gestion durable des forêts;

i) **[A encouragé les pays à étudier d'éventuelles mesures permettant de commercialiser les produits forestiers provenant de forêts gérées durablement]**].

C. Questions laissées en suspens concernant le transfert de techniques écologiquement rationnelles pour appuyer la gestion durable des forêts (élément de programme II.c)

### Conclusions préliminaires

1. Le Forum a rappelé l'importance des Principes relatifs aux forêts et la pertinence de la décision VI/3 adoptée par la Commission du développement durable à sa sixième session 9/ concernant le transfert de techniques écologiquement rationnelles pour appuyer la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement rationnelle de tous les types de forêts. Le Forum a insisté sur les liens étroits entre la gestion durable des forêts et le transfert des techniques, le renforcement des capacités et la mise en place des institutions, les investissements et le financement de sources tant publiques que privées.

2. Bien qu'il ne soit pas possible de lever toutes les contraintes pesant sur la gestion durable des forêts par le transfert de techniques, le Forum a souligné qu'un meilleur accès à des techniques écologiquement rationnelles et leur utilisation pouvaient contribuer sensiblement à promouvoir la gestion durable des forêts. En effet, des conditions et mesures favorisant la gestion durable des forêts et les investissements sont tout aussi importantes que l'accessibilité et l'application appropriée des techniques elles-mêmes.

**[3. Les efforts visant à renforcer la coopération technique doivent prendre en compte le rôle important du secteur privé [et public] dans la mise au point, le transfert et la diffusion de techniques écologiquement rationnelles tout en insistant sur la responsabilité des gouvernements [tant dans les pays développés que dans les pays en développement] OU [en particulier dans les pays développés] d'élaborer un cadre institutionnel, juridique et politique favorable].**

4. Les programmes forestiers nationaux **[tels que décrits au paragraphe 17 a) du rapport du Groupe intergouvernemental sur sa quatrième session (E/CN.17/1997/12)]** doivent faciliter l'élaboration et le transfert de techniques écologiquement rationnelles pour appuyer la gestion durable des forêts et la transformation des produits forestiers. Il faut renforcer davantage la participation des parties intéressées à l'élaboration de techniques forestières et faciliter l'adaptation et l'utilisation efficace des techniques et du savoir-faire conformément à la législation nationale, par le biais de partenariats entre les secteurs public et privé, notamment les centres de recherche, les universités et les entreprises commerciales, et les populations autochtones, les collectivités locales et les organisations non gouvernementales.

5. Il existe de nombreuses techniques écologiquement rationnelles, en particulier dans les pays développés, qui peuvent appuyer la gestion durable des forêts. **[Les politiques, mesures et types de financement qui sont nécessaires pour la sélection, le transfert, l'adaptation et l'utilisation efficaces de ces techniques varient selon le type de technique, les conditions locales et l'utilisation envisagée]. [Les pays développés doivent transférer leurs techniques écologiquement rationnelles et le savoir-faire correspondant aux pays en développement à des conditions favorables, notamment des conditions préférentielles et de faveur, conformément au Principe relatif aux forêts No 11]. Ces techniques doivent être induites par la demande et respecter les priorités nationales [concernant la gestion durable des forêts] OU [la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement rationnelle de tous les types de forêts] [et s'inscrire dans le cadre des programmes forestiers nationaux].**

6. Les activités d'évaluation détaillée des besoins en techniques et du caractère adéquat de celles-ci ont été insuffisantes jusqu'ici. De nombreux pays, en particulier les pays en développement, doivent renforcer leurs capacités d'évaluation du caractère écologiquement rationnel, de la durabilité économique et des répercussions sociales des techniques.

7. Les besoins techniques des pays en développement à faible couvert forestier sont liés notamment au boisement pour la remise en état des terres, au reboisement et à la restauration des forêts dégradées et à la gestion durable des forêts existantes, souvent uniques.

**[8. [Certaines] [Des] possibilités existent pour financer et appuyer le transfert de techniques Nord-Sud par l'APD. [D'autres] [Des] possibilités existent également de financer et d'appuyer [la coopération Nord-Sud dans le transfert de techniques] [le transfert de techniques Nord-Sud] par des partenariats publics et privés, des entreprises conjointes et des investissements étrangers directs]. [Les organisations internationales peuvent également jouer un rôle important dans la diffusion et la facilitation du transfert des connaissances existantes]. La participation [productive] OU [efficace] du secteur privé dans le transfert de techniques Nord-Sud [nécessite un cadre approprié favorable] OU [dépend d'intérêts mutuels et d'un cadre approprié favorable, notamment de politiques et règlements visant à instaurer des conditions favorables pour attirer les investissements étrangers privés et éliminer les obstacles à la fourniture de services]. Les organisations internationales, régionales et interrégionales ont un rôle important à jouer dans le domaine du transfert des techniques forestières. Les réseaux régionaux et interrégionaux pourraient contribuer à l'utilisation plus efficace et rationnelle des techniques existantes]].**

9. La coopération Sud-Sud est complémentaire du transfert Nord-Sud de techniques et de savoir-faire. Il est possible de renforcer davantage le transfert Sud-Sud de techniques et de savoir-faire. **[Les techniques élaborées dans le Sud sont [souvent] OU [parfois] plus accessibles, plus applicables et moins coûteuses et elles se prêtent beaucoup mieux à la diffusion que certaines techniques élaborées dans le Nord].** Il faut accorder une attention particulière aux techniques locales écologiquement rationnelles, notamment aux connaissances traditionnelles dans le domaine des forêts, et tout transfert de ces techniques ou de ce savoir-faire doit être effectué avec le consentement du détenteur et conformément à la législation nationale.

10. **[Le Forum a insisté sur l'importance des techniques liées aux ressources biologiques de la forêt. À cet égard, il faut renforcer la coopération concernant les moyens d'élaborer et de transférer les techniques pour la gestion durable des ressources biologiques de la forêt du fait qu'elles ont trait à la gestion, à la conservation et à l'exploitation écologiquement rationnelle de tous les types de forêts dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique].**

11. À ce jour, les services de vulgarisation forestière ont accordé relativement peu d'attention à la nécessité d'une diffusion plus grande des techniques et du savoir-faire aux utilisateurs finaux. Certains pays ont à cette fin des dispositifs et/ou des programmes de vulgarisation efficaces qui peuvent fort bien être adaptés dans de nombreux autres pays.

12. Il est urgent d'appliquer des techniques modernes appropriées et écologiquement rationnelles faisant appel au bois, qui permettraient une utilisation plus efficace des déchets et des produits dérivés provenant de l'exploitation forestière et de la transformation du bois ainsi que du bois ramassé pour servir de bois de feu, à des fins tant industrielles que domestiques.

13. Il faudrait prêter attention aux questions d'égalité entre les sexes dans le renforcement des capacités et le transfert des techniques, notamment pour l'utilisation du bois comme source d'énergie, de l'arboriculture pour assurer les besoins énergétiques des ménages et pour la gestion durable des forêts ainsi que pour l'exploitation et le contrôle des forêts et des terres destinées au boisement. Les techniques appropriées pour l'utilisation du bois comme source d'énergie par les ménages dans les zones rurales peuvent sensiblement contribuer à l'amélioration de la santé et de la condition socio-économique des femmes dans de nombreux pays en développement.

#### Propositions préliminaires

14. Le Forum a souligné qu'il était important d'appliquer pleinement les mesures proposées par le Groupe intergouvernemental sur les forêts **[chapitre 34 d'Action 21, décisions adoptées à la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale et recommandations faites par la Commission du développement durable à sa sixième session]** sur le transfert des techniques écologiquement rationnelles. Afin **[d'accélérer]** OU **[de favoriser]** leur application, le Forum :

a) **A instamment demandé l'établissement d'un dispositif de transfert des techniques écologiquement rationnelles pour améliorer le transfert de techniques des pays développés vers les pays en développement];**

**[b) 4/ A instamment prié les pays développés et en développement de mettre en place un cadre politique, juridique et institutionnel favorable qui encourage les investissements du secteur privé [et public] dans les techniques écologiquement rationnelles pour la gestion durable des forêts et/ou conformément à leurs programmes forestiers nationaux respectifs;]**

**[c) 5/ A instamment demandé aux pays [et aux organisations internationales compétentes] d'appuyer [la mise en place et/ou le renforcement] OU [la coopération entre] [les institutions] nationales, [et] régionales [et internationale] OU [de dispositifs/initiatives] visant à faciliter l'évaluation [des besoins et des éléments viables], l'adaptation et le transfert de techniques forestières écologiquement rationnelles par [la coopération Nord-Sud qui doit être complétée par] [et] la coopération Sud-Sud. [Ces institutions peuvent servir de centre d'échanges des données concernant les techniques écologiquement rationnelles;]]**

---

**4/** Il a été proposé d'examiner le présent alinéa simultanément avec le paragraphe 3 de la présente partie.

**5/** Il a été proposé de supprimer le présent alinéa du fait qu'il contient des éléments similaires à ceux du paragraphe 77 c) du rapport du Groupe intergouvernemental à sa quatrième session.

d) A instamment prié les pays **[développés]** de reconnaître l'importance du transfert des techniques **[aux pays en développement]**, notamment le renforcement des capacités humaines et institutionnelles qui fait partie intégrante du processus d'investissements et de développement; et a souligné qu'il était important d'associer le transfert de techniques à la formation, à l'éducation et au renforcement des institutions afin de promouvoir l'utilisation efficace et une large diffusion des techniques écologiquement rationnelles;

e) A instamment prié les pays et les organisations internationales compétentes d'examiner des mesures concrètes pour promouvoir la diffusion des techniques écologiquement rationnelles aux utilisateurs finaux, en particulier dans les collectivités locales des pays en développement, grâce à l'utilisation efficace des services de vulgarisation;

**[f) A instamment prié les pays et les organisations internationales compétentes de renforcer la coordination et la coopération dans l'assistance technique, le renforcement des capacités et le transfert des techniques écologiquement rationnelles dans le secteur forestier;]**

OU

**[f) A instamment prié les pays et les organisations compétentes de renforcer la coordination et la coopération dans l'assistance technique et le renforcement des capacités dans le secteur forestier, notamment la prévention et la gestion des incendies de forêts et la lutte contre ces derniers ;]**

OU

**[f) A instamment prié les pays et les organisations internationales compétentes de renforcer la coordination et la coopération dans l'assistance technique et le renforcement des capacités dans le secteur forestier ainsi que le transfert de techniques écologiquement rationnelles aux pays en développement dans des domaines tels la prévention des incendies de forêts et la lutte contre ceux-ci, les techniques en matière d'équipement, le matériel de lutte contre les incendies, le génie génétique, la transformation et les techniques du bois, la remise en état/régénération des terres dégradées, la conception et le traitement des produits, les systèmes d'exploitation forestière et de transports à faible impact écologique, les techniques de transformation des produits non ligneux, le tri rapide des molécules chimiques et le séquençage génétique des ressources biologiques, la lutte contre les maladies et les ravageurs, les techniques d'éducation et de formation et ainsi de suite;]**

**[g) 6/ A souligné qu'il était important d'aider les pays en développement à faible couvert forestier dans leurs efforts de renforcement des capacités, qui faciliteraient l'élaboration et le transfert de techniques écologiquement rationnelles répondant à leurs besoins spécifiques;]**

**[h) A instamment prié les pays développés qui utilisent la diversité biologique de la forêt des pays en développement de faire connaître les résultats de leurs recherches dans ce domaine ainsi que les avantages tirés de**

---

6/ La résolution sur le présent alinéa est subordonnée à l'accord sur l'alinéa 14 d) ci-dessus.

l'utilisation de la diversité biologique de la forêt, compte tenu de l'application des recherches dans les ressources biologiques de la forêt, notamment en accordant la reconnaissance qui lui est due à cette forme d'utilisation des ressources biologiques lors du dépôt de brevets pour les techniques, conformément à la Convention sur la diversité biologique;]

OU

[h) A souligné qu'il était important de faire connaître les avantages ainsi que les résultats des recherches sur les ressources biologiques de la forêt, conformément aux dispositions de la Convention sur la diversité biologique et aux mesures proposées par le Groupe intergouvernemental;]

[i) A encouragé les pays à mettre au point, en coopération avec la Convention sur la diversité biologique, des mesures et/ou des dispositifs [nationaux] appropriés en reconnaissant et en respectant les droits de propriété intellectuelle sur ces connaissances [y compris la reconnaissance appropriée de l'utilisation des connaissances traditionnelles dans le domaine de la forêt lors du dépôt de brevets pour les techniques] pour permettre aux populations autochtones, aux collectivités locales et aux groupes dépendant des forêts de tirer parti des avantages potentiels des connaissances traditionnelles dans le domaine des forêts;]

[j) A instamment prié les pays, en particulier les pays développés, de prendre des mesures concrètes pour faciliter le transfert de techniques forestières appropriées qui soient écologiquement rationnelles et d'analyser les incidences de l'utilisation du bois, des déchets et des produits dérivés provenant de l'exploitation forestière et de l'usage du bois comme source d'énergie aux niveaux des ménages, local et national, y compris dans l'industrie;]

[k) A instamment prié [les pays développés] de transférer [et d'élaborer] [et également de contribuer à l'élaboration] des techniques [dans les pays en développement] [pour leur permettre] [afin] d'utiliser les déchets provenant de la transformation des produits ligneux et non ligneux;]

l) A demandé aux pays de prendre des mesures pour assurer l'égalité des chances aux femmes, notamment aux femmes autochtones et des zones rurales, pour qu'elles puissent bénéficier des techniques écologiquement rationnelles, du savoir-faire et des services de vulgarisation dans le domaine des forêts;

m) A instamment prié les pays de renforcer les programmes destinés aux femmes dans les domaines de l'éducation, de la formation et du microcrédit dans le cadre des programmes de développement communautaire et de l'utilisation par les ménages du bois, des parcelles boisées pour le bois de feu et des techniques de cuisson consommant peu d'énergie;

n) A instamment prié les pays et les organisations internationales compétentes d'utiliser les données et les informations ventilées par sexe dans les enquêtes et études sectorielles effectuées en vue de l'élaboration de techniques pour les politiques et projets de gestion durable des forêts.

D. Autres questions que soulèvent les éléments du programme du Groupe intergouvernemental et qu'il convient de mieux définir : causes

/...

profondes du déboisement; connaissances traditionnelles dans le domaine des forêts; conservation des forêts et zones protégées; et priorités de recherche (élément de programme II.d.i)

Résumé des discussions par les coprésidents

Le Forum a souligné l'importance de l'application des mesures proposées par le Groupe intergouvernemental concernant ces éléments de programme.

Causes profondes du déboisement et dégradation des forêts

Le Forum a accueilli avec satisfaction l'initiative sur les causes profondes de portée internationale du déboisement et de la dégradation des forêts et leurs rapports avec les causes nationales, qui comprendra la tenue de consultations régionales, la participation des organisations des populations autochtones, l'élaboration d'études de cas et la tenue d'un atelier mondial à San José (Costa Rica), du 18 au 22 janvier 1999, par les organisations non gouvernementales avec l'appui du Costa Rica et du PNUE.

1. Les participants ont noté les éléments suivants lors des préparatifs pour les discussions de fond à la troisième session du Forum :

a) La coordination des politiques est nécessaires tant à l'intérieur qu'en dehors du secteur forestier pour assurer une cohérence politique qui permettra de surmonter les principaux obstacles lors de l'examen des causes profondes du déboisement et de la dégradation des forêts;

b) Il faut analyser les dispositifs concernant un partage juste et équitable des avantages, notamment les paiements versés en échange de l'utilisation des techniques traditionnelles élaborées par les populations autochtones, les propriétaires des forêts et les collectivités locales pour la gestion durable des forêts;

c) Il faut appliquer une démarche axée sur l'analyse des problèmes et la recherche de solutions pour parvenir à des résultats concrets dans la mise en oeuvre des politiques;

d) Les conclusions de l'atelier, organisé à l'initiative des organisations non gouvernementales au Costa Rica, qui concerne cet élément de programme devraient appuyer les délibérations au sein du Forum ainsi que l'issue de l'étude PNUE/CIFOR.

2. Orientations pour le Secrétariat concernant les préparatifs de la troisième session du Forum :

a) Prendre en compte les questions concernant notamment les politiques macro-économiques et de développement rural, la pauvreté, les forces du marché, les contraintes commerciales, les incendies de forêts et les troubles civils;

b) Établir des distinctions dans les causes profondes entre les pays boisés et les pays à faible couvert forestier;

c) Examiner les difficultés de mise en oeuvre des politiques de lutte contre le déboisement et la dégradation des forêts, notamment le coût financier

et les contraintes techniques et institutionnelles, notamment dans les pays en développement;

d) Fournir une analyse détaillée et des propositions pertinentes pour renforcer la coopération internationale en vue de remédier aux causes profondes du déboisement et de la dégradation des forêts.

#### Connaissances traditionnelles dans le domaine des forêts

3. Les participants ont noté les éléments suivants lors des préparatifs pour les discussions de fond à la troisième session du Forum :

a) Les décisions de la quatrième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique concernant les connaissances traditionnelles dans le domaine des forêts, dans la mesure où elles ont trait à l'application des mesures proposées par le Groupe intergouvernemental pour promouvoir la gestion durable des forêts, compte tenu de leur rôle essentiel dans l'élaboration de cet élément de programme;

b) L'importance de la prise en compte appropriée des connaissances traditionnelles dans le domaine des forêts et de l'élaboration coordonnée de mesures dans ce domaine, tant dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique qu'au cours des sessions ultérieures du Forum et entre ces deux instances;

c) La nécessité d'une application efficace et sans délai des mesures proposées par le Groupe intergouvernemental concernant des aspects importants des connaissances traditionnelles dans le domaine des forêts, compte tenu de la Convention sur la diversité biologique;

d) Les connaissances traditionnelles dans le domaine des forêts dans certaines régions du monde, telles que l'Europe, ont été également accumulées par des générations de propriétaires privés de forêts et au terme de longues pratiques forestières.

4. Orientations pour le Secrétariat concernant les préparatifs de la troisième session du Forum :

a) Fournir des informations concernant les connaissances traditionnelles dans le domaine des forêts dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique;

b) Prendre en compte les activités menées dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique dans questions telles que :

i) L'application et l'élaboration de formes juridiques et autres de protection des connaissances, innovations et pratiques des collectivités autochtones et locales qui incarnent des modes de vie traditionnels adaptés à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique de la forêt;

ii) Les mesures législatives, politiques et administratives, les pratiques recommandées de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique, le partage équitable des avantages de

celle-ci, notamment les études de cas sur l'accès aux ressources génétiques de la forêt et le partage des avantages provenant de l'utilisation de ces ressources génétiques;

- iii) La cohérence entre les droits de propriété intellectuelle et les dispositions pertinentes de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce 8/ et la Convention sur la diversité biologique.

#### Conservation des forêts et des zones protégées

Le Forum a accueilli avec satisfaction l'initiative annoncée par le Brésil et les États-Unis d'Amérique de convoquer une réunion internationale d'experts sur les zones forestières protégées qui se tiendra du 15 au 19 mars 1999 à San Juan (Porto Rico), ainsi que l'initiative du Gouvernement australien concernant l'élaboration d'une étude approfondie sur la conservation des forêts et les zones protégées et un atelier international d'experts à Canberra (Australie) en septembre 1998.

5. Les participants ont noté les éléments suivants lors des préparatifs pour les discussions de fond à la troisième session du Forum :

- a) La conservation des forêts doit assurée compte tenu des écosystèmes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des zones protégées;

- b) Les zones forestières protégées sont un facteur important dans la définition des paramètres écologiques pour la gestion durable de tous les types de forêts et apportent également des avantages sociaux, culturels, écologiques et économiques. Tous ces aspects doivent donc être pris en considération;

- c) Les résultats des initiatives gouvernementales concernant cet élément de programme doivent appuyer les délibérations au Forum et à la Convention sur la diversité biologique.

6. Directives pour le Secrétariat concernant les préparatifs de la troisième session du Forum :

- a) Prendre en compte l'application du programme de travail sur la diversité biologique des forêts, adopté par la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique dans sa décision IV/7, à sa quatrième réunion, tenue à Bratislava, du 4 au 16 mai 1998;

- b) Examiner toutes les sortes de zones protégées et les mesures de conservation sous différents régimes de gestion, notamment celles qui relèvent des gouvernements, des particuliers ou des collectivités, en fonction des caractéristiques spécifiques aux pays;

- c) Examiner les avantages éventuels de l'établissement de réseaux entre des zones forestières protégées spécifiques et de la création d'un réseau international, compte tenu des réseaux existants;

- d) Examiner les solutions à l'insuffisance des analyses pour identifier les lacunes des réseaux existants;

e) Examiner la nécessité éventuelle d'adapter les définitions existantes des zones protégées aux zones forestières protégées au niveau international;

f) Examiner la question des couloirs écologiques et des zones tampons en ce qui concerne les zones forestières protégées.

#### Recherche dans le secteur forestier

Le Forum a accueilli avec satisfaction l'initiative des Gouvernements indonésien et autrichien d'organiser une Consultation internationale sur la recherche et les systèmes d'informations forestières (ICRIS) qui se tiendra à Gmunden (Autriche) en septembre 1998, en collaboration avec le Centre de recherche forestière internationale (CIFOR), la FAO et l'Union internationale des instituts de recherches forestières.

7. Les participants ont noté les éléments suivants lors des préparatifs pour les discussions de fond à la troisième session du Forum :

a) Une meilleure coordination pourrait être assurée par les réseaux de recherches forestières au niveau international;

b) Il faudra, avant d'élaborer de nouveaux dispositifs et/ou initiatives, examiner les réseaux de recherche régionaux et mondiaux existants pour déterminer ce qu'ils offrent sur les plans de la disponibilité des données, des capacités, des objectifs et des possibilités de liens efficaces;

c) La nécessité de recherches plus institutionnalisées sur les divers aspects de tous les types de forêts, notamment les forêts uniques, tant dans les pays boisés que dans les pays à faible couvert forestier;

d) Une meilleure affectation des ressources aux domaines de recherche prioritaires, notamment l'appui des activités de recherche dans les pays en développement;

e) L'utilisation appropriée des connaissances traditionnelles et scientifiques pour appuyer la gestion durable des forêts, notamment celles qui ont trait aux mécanismes réglementant la structure, le renouvellement, la diversité et la productivité des forêts;

f) Des recherches ciblées, sérieuses et concrètes sont essentielles, en particulier pour appuyer les professionnels sur le terrain;

g) Les conclusions de la Consultation internationale sur la recherche et les systèmes d'informations forestières (ICRIS), organisée par les Gouvernements indonésien et autrichien, qui ont trait à cet élément de programme contribueront aux délibérations du Forum.

8. Orientations pour le Secrétariat concernant les préparatifs de la troisième session du Forum :

Examiner et avancer des propositions sur les institutions qui pourraient coordonner l'examen systématique des recherches actuellement menées sur les forêts dans le monde et qui pourraient orienter l'établissement des priorités

pour améliorer l'échange d'informations entre les décideurs, les professionnels des forêts et les scientifiques.

- E. Autres questions que soulèvent les éléments du programme du Groupe intergouvernemental et qu'il convient de mieux définir : évaluation commerciale des biens et services forestiers; instruments économiques, politiques fiscales et dispositions du régime foncier; avenir de l'offre et de la demande des produits ligneux et non ligneux; et reconstitution du couvert forestier (élément de programme II.d.ii)

#### Résumé des discussions par les coprésidents

##### Évaluation commerciale des biens et services forestiers

1. Les participants ont noté les éléments suivants lors des préparatifs pour les discussions de fond à la troisième session du Forum :

a) L'évaluation commerciale des forêts est l'un des nombreux outils qui contribuent à la prise de décisions dans la gestion durable des forêts. Les recherches doivent être encouragées en vue de l'élaboration de méthodes d'évaluation commerciale des forêts, qui chiffrent et comptabilisent les biens et services forestiers pour parvenir à une gestion durable des forêts. Les méthodes d'évaluation commerciale doivent être novatrices, simples, réalistes, rentables et applicables, compte tenu des connaissances traditionnelles et quelles que soient les optiques (quantitatives ou qualitatives) retenues;

b) Si les principes d'évaluation commerciale des forêts ont une portée mondiale, il faut néanmoins prendre simultanément en compte les caractéristiques locales, écologiques, sociales, culturelles et économiques des pays. L'évaluation commerciale doit inclure les valeurs perçues par les diverses parties intéressées, notamment les collectivités locales et les populations autochtones, compte dûment tenu du rôle des femmes, ainsi que les valeurs marchandes et non marchandes. L'élaboration et l'application des méthodes d'évaluation commerciale des forêts doivent tenir compte des données qui existent déjà et de la nécessité d'actualiser les évaluations des ressources forestières et les résultats des recherches;

c) L'examen des coûts et des avantages de la fixation du carbone par les forêts doit se conformer aux accords conclus par les parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Les participants se sont félicités à cet égard de la demande faite par l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques au Secrétariat de celle-ci de communiquer avec les secrétariats de la Convention sur la diversité biologique, de la Conventions des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, du Forum, de la FAO et d'autres organisations et organismes internationaux pour veiller à ce que les informations pertinentes sur les changements d'affectation des terres et la sylviculture soient disponibles à la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (décision 1/CP.3 de la Conférence des Parties 10/, paragraphe 5 a) (point 6 b) de l'ordre du jour.

2. Orientations pour le Secrétariat concernant les préparatifs de la troisième session du Forum :

Analyser et établir des propositions spécifiques sur l'élaboration de méthodes d'analyse des ressources forestières et d'évaluation économique des forêts, par exemple des analyses et des propositions sur la promotion de débouchés commerciaux pour les biens et services forestiers non ligneux, notamment des services sociaux et écologiques fournis par les forêts, compte tenu également de la valeur écologique, sociale et culturelle des forêts. Ces propositions pourraient être appuyées par des exemples concrets et des études de cas sur la valeur de la diversité biologique de la forêt et d'autres biens et services forestiers non ligneux.

Instruments économiques, politiques fiscales et dispositions du régime foncier

3. Les participants ont noté les éléments suivants lors des préparatifs pour les discussions de fond à la troisième session du Forum :

a) Les participants ont souligné que les questions du régime foncier relevaient de la compétence des gouvernements nationaux mais que les décisions concernant l'affectation des terres devaient également tenir compte de nombreux facteurs et que les pays devaient s'efforcer de prendre en compte le rôle des populations autochtones, des collectivités locales et des femmes dans la gestion des ressources forestières;

b) Les pays sont encouragés à entreprendre, en fonction de leur situation nationale propre, l'analyse et l'application de leurs instruments économiques et de leurs politiques fiscales, le cas échéant, afin d'éliminer les obstacles à la gestion durable des forêts.

4. Directives pour le Secrétariat concernant les préparatifs de la troisième session du Forum :

a) Accorder une attention plus grande aux questions de régime foncier et à l'emploi de stimulants économiques pour promouvoir la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement rationnelle de tous les types de forêts;

b) Effectuer une analyse comparative de l'efficacité des autres instruments économiques et politiques fiscales. Les organisations internationales associées à ces activités bénéficieront des connaissances existant déjà dans les pays qui par ailleurs sont encouragés à fournir ces informations lorsqu'elles sont disponibles. Cette analyse doit prendre en compte les conceptions actuelles, telles qu'elles sont reflétées dans les travaux de la FAO sur les systèmes concernant les produits de l'exploitation des forêts;

c) Présenter une analyse plus poussée de la réglementation et de l'imposition des exploitations forestières, notamment des modalités non contraignantes et des meilleures pratiques de gestion;

d) Donner des exemples concrets des conséquences des politiques et mesures sur les autres secteurs tels que l'agriculture et les finances.

Avenir de l'offre et de la demande des produits ligneux et non ligneux

5. Les participants ont noté les éléments suivants lors des préparatifs pour les discussions de fond à la troisième session du Forum :

a) Il faut améliorer la qualité et le caractère comparable des informations sur les ressources forestières dans tous les pays. Tous les pays doivent participer à la solution de ce problème. Les activités menées par les organisations internationales ne sont efficaces que si les informations sur lesquelles elles reposent sont exactes. Les renseignements sur les biens et services non ligneux sont particulièrement peu nombreux. Un appui international plus important est nécessaire pour le renforcement des institutions et des ressources humaines et pour l'évaluation des biens et services non ligneux dans les pays en développement;

b) Il faut encourager l'utilisation généralisée des biens et services ligneux et non ligneux provenant de forêts gérées durablement. L'offre et la demande d'autres sources peuvent être évaluées en tenant compte de leurs conséquences globales sur l'environnement;

c) Les plantations forestières peuvent jouer un rôle positif en atténuant la pression sur les forêts naturelles. Dans les zones de faible croissance, leurs effets ne doivent cependant pas être surestimés;

d) Il faut analyser les incidences éventuelles des progrès sur la gestion durable des forêts et l'accroissement des zones protégées pour l'offre de biens et services ligneux et non ligneux.

6. Orientations pour le Secrétariat concernant les préparatifs de la troisième session du Forum:

Élaborer, en se fondant sur des informations et des études prospectives, une étude qui vise à définir les conséquences à tirer sur le plan de l'action aux niveaux national et international.

#### Surveillance et reconstitution du couvert forestier dans les zones écologiquement fragiles

7. Les participants ont noté les éléments suivants lors des préparatifs pour les discussions de fond à la troisième session du Forum :

a) Les forêts jouent un rôle important dans la lutte contre la désertification et la dégradation des sols. Les plantations forestières sont d'une grande utilité pour la remise en état des sols dans les zones où les forêts d'origine ont disparu et pour la régénération des sols dégradés;

b) La remise en état des sols par les plantations d'arbres, le cas échéant, doit comporter des objectifs clairs et associer les parties intéressées, en particulier les collectivités locales et les populations autochtones, compte dûment tenu du rôle des femmes et des connaissances locales;

c) Il faut porter une attention particulière aux besoins des pays en développement à faible couvert forestier. La remise en état des forêts peut sensiblement contribuer à la conservation des sols et des ressources en eau; à l'amélioration de la sécurité alimentaire et agricole, notamment l'agroforesterie; à l'élimination de la pauvreté, à la création d'emplois et au

/...

développement rural; à la reconstitution des habitats de la faune et de la flore sauvages et à la conservation d'espèces autochtones et d'écosystèmes forestiers uniques;

d) Les zones montagneuses, y compris les bassins versants, les zones côtières et les forêts de mangroves, ainsi que les petites îles méritent une attention particulière.

8. Orientations pour le Secrétariat concernant les préparatifs de la troisième session du Forum :

a) Établir, en consultation avec la Commission du développement durable, un document qui permettra au Forum d'examiner à sa troisième session des options fondées sur des expériences concrètes et novatrices de remise en état des sols dans des pays comportant une grande diversité de conditions économiques, sociales et écologiques;

b) Prendre en compte dans cette analyse les zones montagneuses ainsi que les forêts de mangroves et les zones côtières.

F. Travaux menés dans le domaine des forêts par les organisations internationales et régionales en vertu des instruments en vigueur (éléments de programme II.e) i) et II.e) ii)

#### Conclusions préliminaires

1. Le Forum a souligné que les gouvernements, les organisations internationales et toutes les parties intéressées doivent adopter une conception globale des questions dans le secteur forestier, qui reconnaît l'importance de la valeur et des fonctions sociales, économiques et écologiques des forêts et ils doivent tirer parti de leurs avantages comparatifs pour coopérer en vue d'appuyer la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement rationnelle de tous les types de forêts.

2. Le Forum a noté qu'un grand nombre des mesures proposées par le Groupe intergouvernemental vise les organisations et instruments internationaux et qu'il existe de nombreuses possibilités, qui n'ont pas été mises à profit, de renforcer et de mobiliser la capacité des organisations et instruments internationaux et régionaux existants d'appuyer et de promouvoir les objectifs de gestion, de conservation et d'exploitation écologiquement rationnelle de tous les types de forêts. Ces activités peuvent être menées à bien grâce à une meilleure complémentarité, l'apport de ressources financières, une meilleure coordination et la facilitation de la concertation et une convergence plus grande des actions, notamment des directives cohérentes au niveau de leurs organes directeurs. Cette approche contribuerait à centrer l'action collective sur les priorités générales. Il faut encourager l'établissement de partenariats avec d'autres organisations et instruments internationaux et régionaux pour mettre en oeuvre les mesures proposées par le Groupe intergouvernemental qui les concernent.

3. Le Forum a reconnu que l'Équipe de travail interorganisations sur les forêts était un partenariat officieux réussi qui a lancé et renforcé la collaboration dans le secteur forestier entre les organisations appartenant à l'Organisation des Nations Unies et en dehors de celle-ci pour appuyer les

mesures proposées par le Groupe intergouvernemental. L'Équipe de travail a besoin de l'appui énergique de chacune de ses organisations membres. Le renforcement de ses activités facilitera l'application des mesures proposées par le Groupe intergouvernemental. L'Équipe de travail doit continuer à coordonner officieusement l'application des mesures proposées par le Groupe intergouvernemental qui concernent ses organisations membres.

4. Le Forum a reconnu que, dans le contexte de l'application des mesures proposées par le Groupe intergouvernemental, les difficultés qui vont se poser portent sur le renforcement des partenariats existants entre les membres de l'Équipe de travail et d'autres organisations et instruments régionaux et internationaux concernant la facilitation de l'établissement de nouvelles modalités de coopération entre les membres de l'Équipe de travail et d'autres partenaires pour utiliser au mieux toutes les capacités institutionnelles disponibles concernant les forêts qui existent aux niveaux régional et international. À cet égard, il faut s'efforcer tout particulièrement d'appuyer, par les programmes forestiers nationaux, les efforts déployés par les pays, notamment les pays en développement et les pays à économie de transition, pour assurer la gestion durable des forêts.

5. Le Forum a souligné que les mesures proposées par le Groupe intergouvernemental représentaient une importante conception intégrée et multisectorielle de la gestion durable de tous les types de forêts. Des objectifs et axes de réflexion complémentaires sur les questions relatives aux forêts qui visent à promouvoir des activités conjointes entre les institutions, les organisations et les instruments sont cruciaux pour améliorer l'efficacité et la coordination qui doivent s'inscrire dans la ligne des mesures proposées par le Groupe intergouvernemental. Les organisations internationales, les institutions multilatérales et les instruments doivent faire preuve de souplesse dans leurs activités afin de prendre en compte les besoins existants et nouveaux ainsi que les différents niveaux de développement social et économique des pays, en particulier des pays en développement. Le Forum les a également encouragés à s'assurer la participation effective et la collaboration de toutes les parties intéressées.

6. Le Forum a reconnu l'utilité d'élaborer un Répertoire détaillé des organisations internationales et régionales travaillant dans le secteur forestier, qui donne des informations sur les conventions régionales et mondiales pertinentes. Le Répertoire pourrait également comprendre les renseignements disponibles sur les missions, les mandats, les structures organisationnelles, les programmes, les activités, le personnel et le budget ainsi que des informations sur les travaux et activités de collaboration menés dans le secteur forestier par les organisations et institutions. Le Répertoire sera actualisé régulièrement. La FAO pourrait jouer, en coopération avec d'autres organisations membres de l'Équipe de travail, un rôle dirigeant à cet égard. Des données supplémentaires sur les activités bilatérales et multilatérales dans le secteur forestier, le secteur privé et les institutions de recherche ainsi que certaines publications pourraient également être incluses, telles qu'elles sont fournies par les parties participant à ces activités. Il a été proposé que ce Répertoire soit accessible à tous les gouvernements et autres parties intéressées sous forme électronique, par exemple sur Internet.

7. Le Forum a souligné que la réussite des efforts actuellement déployés par divers organes des Nations Unies sur les questions relatives aux forêts dépendait de la prise en compte équilibrée des aspects économique, social et écologique de la gestion durable des forêts dans le cadre du développement durable. Il a été également noté qu'il fallait porter une attention particulière à la situation spéciale des pays en développement et des pays à économie de transition sur le plan des capacités financières, techniques et technologiques. La coordination interorganisations doit accorder une attention particulière à la prise en considération des besoins des pays en développement à faible couvert forestier dans les programmes et politiques pertinents.

8. S'agissant de la catégorie II.e) du programme de travail du Forum, à savoir «Examiner les travaux menés dans le domaine des forêts par les organisations internationales et régionales. Examiner plus avant les travaux menés dans le domaine des forêts par les organisations internationales et régionales et les travaux menés en vertu des instruments en vigueur, aux fins de déterminer les lacunes et les doubles emplois», le Forum a noté que la documentation du Secrétariat constituait une contribution utile aux délibérations du Forum sur les questions qui seront examinées au titre de la catégorie III.

9. Le Forum a noté qu'à l'avenir, il faudrait examiner des modalités concrètes fondées sur les résultats escomptés et se concentrer sur l'expérience acquise dans l'application des instruments existants et des programmes de travail des organisations internationales et régionales pour assurer la gestion durable des forêts.

#### Propositions préliminaires

10. Le Forum a demandé à toutes les parties intéressées, notamment aux organes directeurs des organisations et instruments internationaux et régionaux compétents :

a) D'identifier des moyens concrets de mobiliser les divers atouts et capacités dont ils disposaient afin d'appuyer les efforts déployés au niveau des pays pour appliquer les mesures proposées par le Groupe intergouvernemental, compte tenu de la nécessité de renforcer la participation de toutes les parties intéressées;

b) De favoriser les synergies entre les différents organisations et instruments internationaux et régionaux et d'encourager leur participation active et leur contribution à la concertation internationale dans le secteur forestier, compte dûment tenu des Principes relatifs aux forêts, du chapitre 11 d'Action 21 et des mesures proposées par le Groupe intergouvernemental/Forum;

c) De préciser les activités et rôles respectifs que devront assumer les organisations et instruments internationaux et régionaux dans les programmes d'action de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement dans le secteur forestier et leur suivi.

11. Le Forum a demandé aux gouvernements :

a) D'utiliser, le cas échéant, les connaissances spécialisées fournies par les organisations et instruments internationaux et régionaux dans la

formulation de leurs programmes forestiers nationaux, notamment pour mieux intégrer les liens intersectoriels et les aspects sociaux, économiques et écologiques de la gestion durable des forêts dans les politiques nationales;

b) De prendre et de renforcer, le cas échéant, des dispositions efficaces au niveau national pour donner des orientations coordonnées et efficaces aux organisations multilatérales.

12. Le Forum a demandé aux secrétariats des organisations membres de l'Équipe de travail :

a) D'informer leurs organes directeurs respectifs des progrès et conclusions des travaux du Groupe intergouvernemental/Forum afin de renforcer leurs activités dans le secteur forestier et leur coopération interorganisations à cet égard;

b) D'étudier et de renforcer les possibilités de synergies institutionnelles avec d'autres partenaires, en particulier, les banques régionales de développement, les commissions régionales et d'autres organes intergouvernementaux régionaux, les organisations non gouvernementales, d'autres organisations internationales et institutions du secteur privé;

c) De coopérer à l'établissement d'un Répertoire détaillé des organisations et instruments internationaux et régionaux qui mènent des activités dans le secteur forestier, y compris leurs mandats, missions, structures organisationnelles, programmes, activités, personnel et budgets ainsi que des informations sur les travaux et activités de ces organisations et instruments dans le secteur forestier. Le répertoire sera actualisé régulièrement. La FAO pourrait jouer, en coopération avec d'autres organisations membres de l'Équipe spéciale, un rôle dirigeant dans cette activité.

13. Le Forum a demandé aux gouvernements de fournir des orientations aux organes directeurs des organisations et instruments internationaux et régionaux et d'encourager les organisations non gouvernementales à coopérer :

a) À des activités visant à sensibiliser davantage le public aux avantages directs et indirects provenant des forêts, aux niveaux national, sous-régional, régional et mondial;

b) À la facilitation de consultations interinstitutions sur les politiques intersectorielles relatives aux forêts, l'aménagement des politiques, la planification et les programmes de gestion durable des forêts;

c) À l'amélioration de systèmes de données rentables qui permettront la mise en forme et la diffusion opportune d'informations sur les progrès réalisés dans la gestion durable des forêts.

14. Le Forum a demandé aux organisations et instruments internationaux et régionaux compétents d'examiner, dans leurs politiques et programmes pertinents, les besoins des pays en développement et des pays à économie de transition, une attention particulière étant portée aux pays à faible couvert forestier.

15. Le Forum a instamment demandé aux organisations internationales et régionales et aux organes directeurs des instruments d'appuyer les programmes

forestiers et d'intégrer les aspects relatifs aux forêts dans les programmes visant à atténuer la pauvreté, réduire la pression démographique, promouvoir la sécurité alimentaire et la sensibilisation aux problèmes d'environnement.

16. Conformément à son programme de travail au titre de l'élément II.e) «Examiner plus avant les travaux menés dans le domaine des forêts par les organisations internationales et régionales et les travaux menés en vertu des instruments en vigueur, aux fins de déterminer les lacunes et les doubles emplois», le Forum a demandé à son Secrétariat de lui fournir à sa troisième session une analyse détaillée des expériences concernant la mise en oeuvre, l'exécution et les résultats des activités menées dans le secteur forestier par les organisations internationales et les instruments existants ainsi qu'une analyse détaillée des contributions que pourraient faire les initiatives régionales et internationales (par exemple sur les critères et indicateurs) pour assurer la gestion durable des forêts afin de contribuer à l'élaboration d'un consensus plus important lors de sessions futures. À cet égard, le Secrétariat du Forum a été engagé à demander l'assistance des secrétariats des organes créés en vertu des instruments existants et d'autres sources appropriées. L'analyse doit comprendre des informations sur les mesures prises pour appuyer la gestion durable des forêts ainsi que l'importance de la coopération internationale, y compris les niveaux d'assistance financière. L'analyse doit également prendre en compte :

a) La cohérence des politiques et objectifs concernant les forêts entre les instruments existants ainsi que l'efficacité de leur application;

b) L'efficacité de la coopération internationale pour appuyer les activités menées dans le secteur forestier;

c) La nature et l'importance des demandes adressées par les instruments existants aux institutions nationales ainsi que les capacités nationales existantes de donner suite à ces demandes;

d) Des propositions concrètes pour répondre aux besoins et exigences spécifiques des pays en développement, en particulier des pays en développement à faible couvert forestier;

e) L'établissement de dispositifs et de moyens pour veiller à n'exclure personne.

### III. DISPOSITIFS INTERNATIONAUX VISANT LA GESTION, LA CONSERVATION ET L'EXPLOITATION ÉCOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DE TOUS LES TYPES DE FORÊTS (CATÉGORIE III)

#### Résumé des discussions par les coprésidents

1. Les participants ont noté les éléments suivants lors des préparatifs pour les discussions de fond à la troisième session du Forum :

a) Des dispositifs internationaux efficaces visant à promouvoir la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement rationnelle de tous les types de forêts sont d'une importance extrême. Il est essentiel d'examiner leur efficacité, compte tenu de tendances continues, telles que les taux de déboisement et la dégradation des forêts, ainsi que de la nécessité de maintenir

et d'améliorer la capacité des forêts et d'autres terres boisées de répondre aux besoins des générations actuelles et futures;

b) Les délibérations au titre de cette catégorie doivent se fonder sur les Principes relatifs aux forêts, ainsi que les dispositions pertinentes de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement 11/ et d'Action 21, les modalités et dispositifs régionaux et internationaux existants ainsi que les mesures proposées par le Groupe intergouvernemental, et elles doivent s'appuyer sur l'expérience acquise dans l'application des accords existants. Par ailleurs, il existe des liens étroits entre les questions examinées au titre de la catégorie II et celles qui sont étudiées au titre des catégories I et II du programme de travail du Forum;

c) L'exercice du mandat du Forum au titre de cette catégorie exige que l'analyse et les discussions initiales se concentrent sur la détermination d'éventuels éléments des modalités ou dispositifs internationaux. À ce stade, il faut également prendre en compte les délibérations au titre des catégories I et II du programme de travail du Forum ainsi que les activités actuellement menées dans le cadre d'autres modalités facultatives dans le secteur forestier, en particulier les activités sur les critères et les indicateurs. Tout au long de ce processus, il faudra continuer de rechercher un consensus mondial;

d) Il a été pris note de la documentation fournie par le Secrétariat sur cette catégorie. Outre les problèmes et éléments suggérés et définis dans cette documentation, les questions supplémentaires proposées pour examen sont les suivantes : les causes profondes du déboisement et de la dégradation des forêts; les besoins spéciaux des pays à faible couvert forestier et aux écosystèmes forestiers fragiles, les besoins spécifiques des communautés qui dépendent des forêts pour assurer leur subsistance; les zones protégées; les incendies de forêts; la pollution atmosphérique; la participation des parties intéressées; l'échange d'informations et la sensibilisation du public et la coopération internationale. Il a été également souligné que les finances, le transfert de techniques, les ressources humaines et le renforcement des institutions sont d'une importance cruciale pour la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement rationnelle de tous les types de forêts;

e) À l'heure actuelle, il n'existe pas d'instrument mondial qui traite de tous les types de forêts de façon détaillée et globale. En conséquence, l'élaboration d'un consensus et la réalisation d'activités nouvelles exigent une approche progressive, axée sur les questions de fond préoccupant la communauté internationale et appliquée de façon transparente et participative, qui prenne en compte les vues de toutes les parties intéressées, sans préjuger de l'issue;

f) Il a été pris note de l'initiative des Gouvernements costaricien et canadien visant à appuyer la catégorie III. Cette initiative contribuera à faciliter les débats techniques sur d'éventuels instruments juridiquement contraignants concernant tous les types de forêts et à faire examiner d'éventuels éléments de ces instruments.

2. Orientations pour le Secrétariat concernant les préparatifs de la troisième session du Forum :

a) Effectuer une analyse visant à préciser le rôle, l'efficacité et l'importance des modalités et dispositifs existants, juridiquement contraignants

ou non, pour assurer la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement rationnelle de tous les types de forêts. Il faut également prendre en compte les initiatives des organisations non gouvernementales, du secteur privé et des activités facultatives telles que les initiatives sur les critères et les indicateurs. Cette analyse prendra en compte les progrès réalisés dans l'application et le respect de ces modalités et dispositifs ainsi que les obstacles qui se sont posés. Cette activité devra être menée parallèlement à l'analyse demandée au titre de l'élément de programme II.e);

b) Préciser les concepts, la terminologie et le rôle des différents types de modalités et dispositifs, juridiquement contraignants ou non, ainsi que les modalités facultatives telles que les initiatives sur les critères et les indicateurs;

c) Prendre en compte les observations faites par les participants à la deuxième session du Forum sur la documentation du Secrétariat dans cette catégorie qui portent sur d'éventuels éléments et problèmes;

d) Prendre en considération et analyser les conclusions de toutes les initiatives, notamment celles de la première réunion de l'initiative des Gouvernements costaricien et canadien;

e) Examiner plus avant les possibilités pour le Forum de s'acquitter de son mandat au titre de cette catégorie, notamment pour faciliter l'élaboration d'un consensus aux troisième et quatrième sessions du Forum.

#### IV. QUESTIONS DIVERSES

1. À sa 6e séance, le 4 septembre 1998, le Forum a entendu une déclaration du Directeur du Secrétariat du Forum intergouvernemental au titre de cette question.

2. À la même réunion, le représentant du Brésil a fait une déclaration.

#### V. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA TROISIÈME SESSION DU FORUM

1. À sa 6e séance, le 4 septembre 1998, le Forum était saisi d'un document officieux contenant le projet d'ordre du jour provisoire de sa troisième session.

2. À la même séance, à l'issue de déclarations faites par les représentants des États-Unis d'Amérique et de la Suisse, le Forum a adopté le projet d'ordre du jour provisoire.

#### VI. ADOPTION DU RAPPORT DU FORUM SUR SA DEUXIÈME SESSION

1. À sa 6e séance, le 4 septembre 1998, le Forum était saisi d'un projet de rapport sur sa deuxième session (E/CN.17/IFF/1998/L.1), ainsi que d'un certain nombre de documents officieux.

2. Avant l'adoption du rapport, des déclarations ont été faites par les représentants du Canada, des États-Unis d'Amérique, du Brésil et par l'observateur de l'Autriche (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne).

3. À la même séance, le Forum a pris note des documents officiels et a adopté son rapport.

4. Après l'adoption du rapport, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Indonésie (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine), de la Suisse, du Japon et du Gabon, ainsi que par les observateurs de l'Autriche (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne) et du Costa Rica.

## VII. QUESTIONS D'ORGANISATION ET QUESTIONS DIVERSES

### A. Ouverture et durée de la session

1. Le Forum intergouvernemental sur les forêts, qui relève de la Commission du développement durable, a tenu sa deuxième session du 24 août au 4 septembre 1998, conformément à la décision 1997/317 du Conseil économique et social du 16 décembre 1997. Il a tenu six (1<sup>re</sup> à 6<sup>e</sup>) séances.

2. La session a été ouverte par l'un des coprésidents, M. Bagher Asadi (République islamique d'Iran).

3. L'administrateur chargé de la Division du développement durable du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies a fait une déclaration au nom du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales.

### B. Élection du Bureau

4. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 24 août 1998, le Forum a élu, par acclamation, Mme Bibiana Vargas Morales (Colombie), Vice-Présidente, en remplacement de Mme Amalia Torres (Pérou).

5. Le Bureau du Forum était composé comme suit :

Présidents : M. Bagher Asadi (République islamique d'Iran)  
M. Ilkka Ristimäki (Finlande)

Vice-Présidents : M. Yevgeny Kuzmichev (Fédération de Russie)  
Mme Bibiana Vargas (Colombie)  
M. Charles Essonghe (Gabon)

6. À sa 2<sup>e</sup> séance, le 28 août, le Forum a décidé qu'en plus de ses fonctions de vice-présidente, Mme Bibiana Vargas Morales (Colombie) ferait également fonction de Rapporteur.

### C. Ordre du jour et organisation des travaux

7. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 24 août, le Forum a adopté son ordre du jour provisoire, publié sous la cote E/CN.17/IFF/1998/1, et a approuvé l'organisation de ses travaux. L'ordre du jour était le suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.

2. Encourager et faciliter l'application des mesures proposées par le Groupe intergouvernemental sur les forêts, et examiner, suivre et faire connaître les progrès accomplis en matière de gestion, de conservation et d'exploitation écologiquement rationnelle de tous les types de forêts :
    - a) Encourager et faciliter l'application des mesures;
    - b) Suivre les progrès de cette application.
  3. Questions laissées en suspens et autres questions que soulèvent les éléments de programme du Groupe intergouvernemental :
    - a) Questions laissées en suspens concernant les besoins en ressources financières;
    - b) Questions en suspens en matière de commerce et d'environnement;
    - c) Questions en suspens concernant le transfert de techniques écologiquement rationnelles pour appuyer la gestion durable des forêts;
    - d) Autres questions que soulèvent les éléments du programme du Groupe intergouvernemental et qu'il convient de mieux définir;
    - e) Travaux menés dans le domaine des forêts par les organisations internationales et régionales.
  4. Arrangements et dispositifs internationaux visant à promouvoir la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement rationnelle de tous les types de forêts.
  5. Questions diverses.
  6. Ordre du jour provisoire de la troisième session du Forum.
  7. Adoption du rapport du Forum sur les travaux de sa deuxième session.
8. À la 1re séance également, le Forum a décidé de constituer deux groupes de travail de session dont chacun serait présidé par l'un des coprésidents.

#### D. Participation

9. Ont assisté à la session les représentants de 37 États membres de la Commission du développement durable, ainsi que les observateurs d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies et ceux de la Communauté européenne, les représentants d'organismes des Nations Unies et des secrétariats d'organes créés en vertu d'instruments internationaux, et les observateurs d'organisations intergouvernementales, non gouvernementales et d'autres organisations. On trouvera la liste des participants à l'annexe I.

#### E. Documentation

10. On trouvera à l'annexe II les documents dont était saisi le Forum.

Notes

1/ Voir Programme des Nations Unies pour l'environnement, Convention sur la diversité biologique (Centre d'activité du Programme pour le droit de l'environnement et les institutions compétentes en la matière), juin 1992.

2/ A/AC.237/18 (partie II)/Add.1 et Corr.1, annexe I.

3/ A/49/84/Add.2, annexe; appendice II.

4/ Voir la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et ses protocoles (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.II.E.24).

5/ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992, vol. I, résolutions adoptées par la Conférence (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et corrigendum), résolution I, annexe II.

6/ Ibid., annexe III.

7/ Résolution S/19-2 de l'Assemblée générale, annexe.

8/ Voir les instruments juridiques contenant les conclusions des Négociations d'Uruguay sur le commerce multilatéral, fait à Marrakesh, le 15 avril 1994 (publication du Secrétariat du GATT, numéro de vente : GATT/1994-7).

9/ Documents officiels du Conseil économique et social, 1998, Supplément No 9 (E/1998/29, chap. I, sect. D, décision 6/3).

10/ FCCC/CP/1997/7/Add.1, chap. I, décision 1/CP.3.

11/ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992, vol. I, résolutions adoptées par la Conférence (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et corrigendum), résolution I, annexe I.

Annexe I

LISTE DES PARTICIPANTS

Membres

Algérie	Abderrahmane Merouane
Allemagne	Ulrich Hoenisch, Matthias Schwoerer-Boehning, Gabriela Bennemann, Hagen Frost, Udo Vollmer, Karsten Sach, Christa Wolf, Jurgen Wenderoth, Karl Keilen, Thomas Schneider, Christian Mersmann, Birgit Hagler, Martin Strittmatter
Antigua-et-Barbuda	
Arabie saoudite	
Belgique	Jean-Marie Noirfalisie, Carl De Schepper, Olivier Milcamps, Simon Legrand
Bénin	
Bolivie	Maria Victoria Montalvo
Brésil	Everton Vieira Vargas, Antonio Fernando Cruz de Mello, Maria Nazareth Farani Azevedo, Jose Carlos Carvalho, Antonio Carlos do Prado, Braulio Ferreira de Souza Dias, Paulo Jose Prudente de Moraes, Luiz Carlos Joels, Ivan Tomaselli
Bulgarie	Valentin Dontchev
Canada	Jacques Carette, David Drake, Martin Loken, Olivier Jalbert, Ken Maccartney,, Denyse Rousseau, Denis Chouinard, Rosalie McConnell, Mike Fullerton, Ralph Roberts, Germain Paré, Clifford Wallis, David Barron, Frederick Johnson, Richard Baerg, Charlene Higgins
Chine	Su Ming, Zhang Xiaoan, Wang Zonglai, Zhou Guolin
Colombie	Amparo Oviedo Arbelaez, Bibiana Vargas Morales, Marria Elvira Posada
Côte d'Ivoire	Jean-Claude Anoh
Djibouti	
Égypte	Inayat Mohamed Abdelaziz
Espagne	Raimundo Perez-Hernandez, Enrique Alonso, Pedro Molina, José Maria Solano

/...

États-Unis d'Amérique	Stephanie Caswell, Mme Jan McAlpine, Diane Graham, Doug Kneeland, Franklin Moore, Mary Coulombe, Jay Berg, David DiGiovanna
Fédération de Russie	E. P. Kuzmichev, A. M. Gudima, A. I. Pisaranko, V. M. Zimianine, E. G. Kulikova, I. P. Bulatny
Finlande	Birgitta Stenius-Mladenov, Anders Portin, Markku Aho, Aira Päivöke
France	Bernard Chevalier, Olivier Guerot, Olivier Hamel, Geneviève Verbrugge
Gabon	André Jules Madingou, Charles Essonghe, Athanase Boussegué
Guyana	Andrew Bishop
Hongrie	
Inde	C. P. Oberai
Indonésie	Arizal Effendi, Toga Silitonga, Sugeng Rahardjo, Benny H. Sormin, Bagas Hapsoro, Mayerfas, Anita Lantu Luhulima
Iran, République islamique d'	Gagher Asadi, Mohammad Reza Hadji Karim Djabbari, Seyyed Jalaeddin Alavi Sabzevari
Irlande	
Japon	Akira Takamatsu, Mayu Hagiwara, Ichiro Nagame, Hikoji Matsunaga, Osamu Hashiramoto, Kenji Fujita, Elichi Shinjo, Hiroyuki Eguchi
Maurice	
Mauritanie	
Mexique	José Arjona, Enrique Ochoa, Edgar Cubero Gómez
Mozambique	
Nicaragua	
Niger	
Nouvelle-Zélande	Don Wijewardana, John Goodman, Matthew Gubb
Pakistan	Munir Akram, Kehkeshan Azhar
Panama	

Pays-Bas	Menno van Genne, Ton van der Zon, Peter Schutz, Marco Braeken, Rob Velders
Pérou	Jorge Voto-Bernales, Rubén Espinoza, Gustavo Lauri
Philippines	Ma. Angelina M. Sta. Catalina
Pologne	Jan Zajaczkowski, Krystyna Lundorff, Kazimierz Rykowski, Tomasz Gradzki
Portugal	Alvaro Branco Vasco, Conceição Ferreira, Manuela Domingues, Maria da Grace Rato, Manuel Loureiro, Antonio Botão
République centrafricaine	
République démocratique populaire de Corée	Ri Thae Gun
République tchèque	František Urban, Milena Roudná
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	David Bills, Mike Dudley, Libby Jones, Andrew Bennett, Richard Dewdney, John Hudson, Sheila McCabe, Penny Brooke, Scott Ghagan, John Carpenter, Pippa Bird
Slovaquie	
Soudan	
Sri Lanka	
Suisse	Philippe Roch, Pierre Muhlemann, Monika Linn-Locher, Felix Hintermann, Theo Wiederkehr, Edgar Dorig, Falph Friedlander, Serge Pannatier
Thaïlande	Plodprasop Surasawadi, Apiwat Sretarugsa, Pravit Chittachunnonk, Atchara Wongsangchan
Venezuela	Werner Corrales, Samuel Mendoza, Dulce Parra
Zimbabwe	Peter Gondo

États Membres de l'Organisation des Nations Unies représentés par  
des observateurs

Argentine, Australie, Autriche, Chili, Costa Rica, Cuba, Danemark, Équateur, El Salvador, Grèce, Guatemala, Haïti, Honduras, Italie, Malaisie, Mali, Maroc, Norvège, République de Corée, République démocratique du Congo, Roumanie, Suriname, Suède, Turquie, Uruguay

Entités représentées par des observateurs

Communauté européenne

Organisation des Nations Unies

Programme des Nations Unies pour le développement, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Institutions spécialisées

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Banque mondiale, Organisation météorologique mondiale, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Secrétariats

Des organes créés en vertu d'instruments internationaux

Convention sur la diversité biologique, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

Organisations intergouvernementales

Agence de coopération culturelle et technique, Centre pour la recherche forestière internationale, Secrétariat du Commonwealth

Organisations non gouvernementales

Dotées du statut consultatif général  
auprès du Conseil économique et social

Fonds mondial pour la nature

Dotées du statut consultatif spécial  
auprès du Conseil

Association of Third World Studies  
Greenpeace International  
Fédération internationale des  
travailleurs du bâtiment et du bois  
Alliance mondiale pour la nature  
(UICN)

Figurant sur la Liste du Conseil ou accréditées auprès de la Commission du développement durable

Environmental Investigation Agency, Royaume-Uni, Amis de la Terre, Académie internationale pour l'environnement, Institut international pour l'environnement et le développement, Institut international du développement durable, Union internationale des instituts de recherches forestières, International Wood Products Association, Rainforest Action Network, Sierra Club, Sobrevivencia, UNED-UK (United Nations Environment and Development - United Kingdom Committee), Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature

#### Liste des documents

Le Forum était saisi des documents suivants :

- a) Rapport du Secrétaire général : Encourager et faciliter l'application des mesures proposées par le Groupe intergouvernemental sur les forêts (E/CN.17/IFF/1998/2);
- b) Rapport du Secrétaire général sur les questions laissées en suspens et d'autres questions que soulèvent les éléments du programme du Groupe intergouvernemental : Commerce et développement (E/CN.17/IFF/1998/3);
- c) Rapport du Secrétaire général sur les questions laissées en suspens et d'autres questions que soulèvent les éléments du programme du Groupe intergouvernemental : Transfert de techniques écologiquement rationnelles pour appuyer la gestion durable des forêts (E/CN.17/IFF/1998/4);
- d) Rapport du Secrétaire général sur les questions laissées en suspens et d'autres questions que soulèvent les éléments du programme du Groupe intergouvernemental : Travaux menés dans le domaine des forêts par les organisations internationales et régionales (E/CN.17/IFF/1998/5);
- e) Note du Secrétariat sur le suivi des progrès de l'application des mesures proposées par le Groupe intergouvernemental sur les forêts (E/CN.17/IFF/1998/6);
- f) Note du Secrétariat sur les questions laissées en suspens au sujet des besoins de ressources financières (E/CN.17/IFF/1998/7);
- g) Note du Secrétariat sur les questions laissées en suspens et d'autres questions que soulèvent les éléments du programme du Groupe intergouvernemental : Évaluation commerciale des biens et services forestiers; instruments économiques, politiques fiscales et régimes fonciers; avenir de l'offre et de la demande des produits ligneux et non ligneux; reconstitution du couvert forestier (E/CN.17/IFF/1998/8);

h) Note du Secrétariat sur les arrangements et les mécanismes internationaux visant à promouvoir la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement rationnelle de tous les types de forêts (E/CN.17/IFF/1998/9);

i) Note du Secrétariat sur les questions laissées en suspens et d'autres questions que soulèvent les éléments du programme du Groupe intergouvernemental : Causes profondes du déboisement, connaissances traditionnelles dans le domaine des forêts, conservation des forêts et zones protégées; priorités de recherche (E/CN.17/IFF/1998/10);

j) Rapport du Secrétaire général sur les questions laissées en suspens et d'autres questions que soulèvent les éléments du programme du Groupe intergouvernemental : Travaux menés dans le domaine des forêts en vertu des instruments en vigueur (E/CN.17/IFF/1998/11);

k) Lettre datée du 15 juillet 1998 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent par intérim de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies qui présentait le rapport sur l'Initiative prise avec l'appui des gouvernements en faveur des travaux du Forum intergouvernemental des Nations Unies sur les forêts, intitulé «Mise en pratique des mesures proposées par le Groupe intergouvernemental sur les forêts», tenu à Baden-Baden (Allemagne) du 29 juin au 3 juillet 1998 (E/CN.17/IFF/1998/12).

-----